
Plan Action Climat **Ganshoren**



Édition **2026**



Table des **matières**



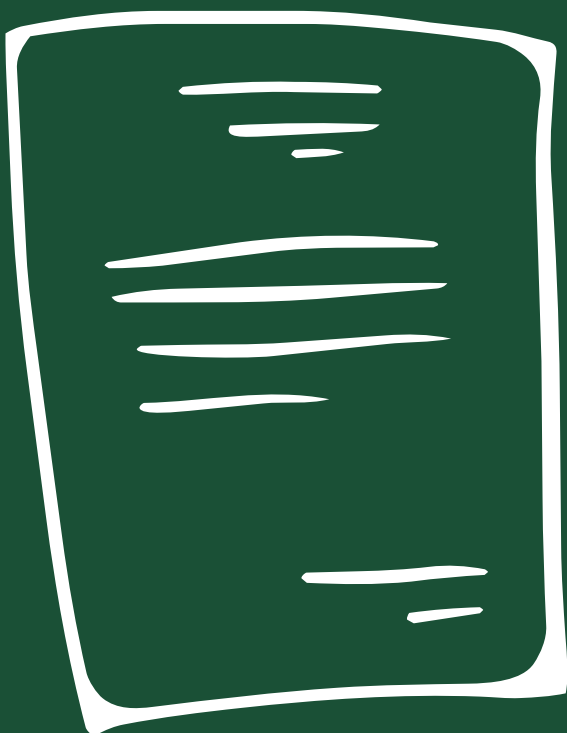
Message du Bourgmestre et de l'Echevine de l'Environnement	6
1. Enjeux climatiques : pourquoi un plan action climat	8
2. Processus du PAC et objectifs	12
2.1 Définition et objectifs du PAC	13
2.2 Vers le PAC : un processus participatif et collaboratif	15
3. Inventaire des émissions des gaz à effet de serre (GES) : administration et territoire	18
3.1 Contexte	19
3.2 Gaz à effet de serre (GES) et climat	19
3.3 Bilan carbone : définition	22
3.4 Méthodologie	25
3.5 Bilan carbone de l'administration : les sources principales d'émissions CO ₂ e	26
3.6 Bilan carbone du territoire communal : les sources principales d'émissions CO ₂ e	28

4. Diagnostic territorial des risques et vulnérabilités de la Commune	32
4.1 Objectifs et méthode d'élaboration du diagnostic	33
4.2 Les vulnérabilités, facteurs aggravants et particularités locales	34
4.3 Principales résiliences et opportunités d'adaptation	44
 5. Le Plan Action Climat	 48
5.1 Atténuation des émissions de l'administration	49
5.2 Atténuation des émissions du territoire	53
5.3 Adaptation du territoire aux changements climatique	58





Message du **Bourgmestre et de l'Échevine de l'Environnement**



Chères Ganshorenoises, Chers Ganshorenois,

Face aux défis climatiques, les communes ont un rôle essentiel à jouer.

À Ganshoren, nous avons choisi d'agir de manière concrète, responsable et collective à travers le Plan Action Climat. Il s'agit de réduire notre impact environnemental, de renforcer la résilience de notre territoire et d'accompagner les changements nécessaires pour les années à venir.

Le Plan Action Climat constitue une étape importante, mais surtout un point de départ. Les défis sont nombreux et les réponses devront s'inscrire dans la durée. Ce travail traduit une volonté de construire une commune plus durable, mieux préparée aux défis climatiques et plus agréable à vivre pour toutes et tous.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce plan et qui participent à sa mise en œuvre. Ensemble, nous avons la responsabilité d'agir dès aujourd'hui pour préparer l'avenir de Ganshoren.

Bonne lecture !

Jean-Paul Van Laethem, Bourgmestre



En tant qu'Échevine de l'Environnement, de la Santé, de l'Urbanisme et des Ressources humaines, je mesure chaque jour à quel point les enjeux climatiques se traduisent concrètement dans notre commune : vagues de chaleur, qualité de l'air, gestion de l'eau, aménagement du territoire, organisation de nos services ou encore préservation de la biodiversité.

À Ganshoren, commune verte et à taille humaine, ces défis nous concernent directement. Ils influencent notre cadre de vie, la santé de nos habitants, le fonctionnement de notre administration et la manière dont nous pensons nos quartiers aujourd'hui et demain.

Le Plan Action Climat que nous vous présentons est le fruit d'un travail collectif et rigoureux. Il s'ancre dans les réalités de notre territoire et mobilise à la fois les citoyens, les acteurs locaux et les équipes communales autour d'actions concrètes pour :

- protéger et renforcer nos espaces verts, véritables alliés face aux changements climatiques ;
- améliorer le cadre de vie et la santé environnementale ;
- accompagner une urbanisation plus durable et résiliente ;
- faire évoluer nos pratiques internes et renforcer l'exemplarité de l'administration.

Ce plan se veut à la fois pragmatique et ambitieux. Il ne s'agit pas seulement d'anticiper les changements, mais aussi de saisir les opportunités pour améliorer durablement la qualité de vie à Ganshoren.

La transition climatique est un chemin que nous construisons ensemble, à tous les niveaux, avec détermination.

Chantal De Saeger, Echevine de l'Environnement



1.

Enjeux climatiques : pourquoi un plan action climat



Hausse des températures mondiales, inondations, sécheresses, augmentation des gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, réduction de la biodiversité, crises humanitaires... Aujourd'hui, le lien de causalité entre le changement climatique et les activités humaines est incontestable. De nombreux rapports, notamment ceux réalisés par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), démontrent scientifiquement qu'un dérèglement majeur est en cours et que chaque acteur doit agir, à son échelle, afin d'en réduire les effets néfastes.

Les impacts du changement climatique peuvent d'ores et déjà être ressentis. A l'échelle mondiale, la température annuelle moyenne a augmenté de 1,1°C comparé à 1890, alors qu'en Belgique, la température annuelle moyenne a augmenté de 1,9°C. Cette différence est liée au fait que l'Europe est le continent qui se réchauffe le plus rapidement, en raison de son profil climatique¹, comparé aux autres régions du monde. Les scientifiques sont unanimes, au-dessus de 1,5°C, les impacts du changement climatique sur nos systèmes seront irréversibles. Ces changements incluent une augmentation de la fréquence et de l'intensité des canicules, des sécheresses et des inondations.

Plus localement, pour la Belgique, le changement climatique se fait ressentir avec une modification du régime des précipitations. Les hivers seront plus pluvieux, avec plus particulièrement une augmentation du nombre de jours de fortes pluies, tandis que les étés seront plus secs.

Pour la Région de Bruxelles-Capitale, les études de référence convergent vers un constat clair : l'évolution des températures moyennes et la modification du régime des précipitations engendrent des réactions en chaîne critiques² :

¹ Copernicus Climate Change Service & the World Meteorological Organization (2025). *Why is Europe warming so quickly?* <https://climate.copernicus.eu/esotc/2025/why-europe-warming-so-quickly>

² Brousseau. (2019). *Ganshoren, une NRU de longue haleine* [Note de projet]. <https://www.egwb.be/rubrique45.html> ; Bruxelles Environnement. (2021). *Évolution future du climat en Belgique et en Région de Bruxelles-Capitale, et conséquences et risques associés* [Collection fiches-documentées]. https://documentenvironnement.brussels/opac_css/elecfille/Clim_06 ; Bruxelles Environnement. (2021). *Évolution passée du climat en Région bruxelloise - Température et précipitations* [Collection fiches-documentées]. https://documentenvironnement.brussels/opac_css/elecfille/Clim_02 ; Bruxelles Environnement. (2021). *La Région de Bruxelles-Capitale face au changement climatique* [Collection fiches-documentées]. https://documentenvironnement.brussels/opac_css/elecfille/Clim_03 ; Bruxelles Environnement. (2022). *Plan de gestion de l'eau pour la région de Bruxelles-Capitale pour la période 2022-2027* [Outil de planification]. <https://environnement.brussels/media/7951/download?inline> ; Centre d'écologie urbaine et Climact. (2022). *Perspectives climatiques et diagnostic des risques et des vulnérabilités de Forest face aux changements climatiques* [Rapport de diagnostic]. <https://forestirisnet.be/fr/services-communaux/developpement-durable/climat/phase-1> ; CO₂ Logic et Ecores. (2021). *Plan d'action pour le climat de la commune de Schaerbeek. Volet Adaptation au changement climatique* [Plan stratégique]. https://www.1030.be/sites/default/files/schaerbeek_-_rapport_dadaptation_fr.pdf ;

[schaerbeek - rapport_dadaptation_fr.pdf](https://www.1030.be/sites/default/files/schaerbeek_-_rapport_dadaptation_fr.pdf) ; Factor-X, Ecores et Tec. (2012). *L'adaptation au changement climatique en Région de Bruxelles-Capitale* [Rapport d'étude]. https://documentenvironnement.brussels/opac_css/elecfille/Airclimat%20Etude%20ChgtClimatiqueRBC ; Lauwaet, D., De Ridder, K. (2017). *Cartographie des îlots de fraîcheur en Région de Bruxelles-Capitale* [Rapport d'étude final]. https://documentenvironnement.brussels/opac_css/elecfille/Cartografie_Koelte_Eilanden_BHG ; SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement. (2016). *Contribution fédérale au Plan national d'adaptation aux changements climatiques* [Rapport de contribution]. https://climat.be/doc/contribution_federale_plan_adaptation.pdf

Risques sanitaires et thermiques

- **Îlot de chaleur urbain** : accentuation de l'effet d'îlot de chaleur urbain liée à une hausse marquée de l'inconfort thermique en ville ;
- **Santé publique** : détérioration des pathologies respiratoires pour les personnes vulnérables ;
- **Demande énergétique** : augmentation de la demande de consommation énergétique liée aux besoins en refroidissement des bâtiments.

Pression sur la biodiversité et les ressources

- **Dégradation des écosystèmes** : une mise à mal des espaces verts et une baisse de la biodiversité végétale et animale ;
- **Fragilisation des peuplements** : dépérissement des arbres face à la multiplication des événements extrêmes (tempêtes, inondations, vagues de chaleur, périodes de sécheresse, atteintes biologiques diverses, etc.) ;
- **Ressource et qualité de l'eau** : altération de la qualité des nappes phréatiques, exacerbée par l'alternance entre inondations et périodes de sécheresse.

Face aux risques liés au changement climatique, les territoires doivent mettre en place des mesures à la fois pour réduire leurs impacts environnementaux mais également pour s'adapter aux futurs aléas climatiques auxquels ils feront face. Ganshoren n'échappe pas aux bouleversements du climat qui menacent aujourd'hui son cadre de vie. Afin de préserver son habitabilité, la Commune doit impérativement évoluer pour mieux absorber les chocs et s'adapter durablement. C'est dans cette optique que Ganshoren a lancé son Plan Action Climat (PAC).

Le PAC poursuit deux ambitions complémentaires et indissociables. La première consiste à déployer des solutions concrètes pour réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. La seconde vise à identifier les ressources et les atouts locaux susceptibles de porter les adaptations nécessaires face aux bouleversements à venir. À cet égard, Ganshoren dispose d'un patrimoine naturel précieux : ses nombreux espaces verts et ses ressources hydrologiques (marais, ruisseaux, etc.). Valorisés et renforcés dans leurs fonctions, ces espaces permettront de tempérer les fortes chaleurs et de mieux réguler les pluies intenses.

Traduire ces ambitions en actions concrètes suppose toutefois une démarche structurée, portée collectivement et ancrée dans la réalité du territoire. C'est précisément ce que définit le processus du PAC.



2.

Processus du PAC et objectifs



2.1 Définition et objectifs du PAC

Pour satisfaire ces ambitions, le Plan Action Climat se veut être un outil de gestion stratégique, collaboratif et transversal à l'ensemble des services de la Commune et lui permettant d'agir simultanément à trois niveaux :

- 1.** Réduire, en tant qu'entité administrative et opérationnelle, ses propres émissions de gaz à effet de serre (atténuation des GES de l'administration) ;
- 2.** Réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de son territoire, résultant de l'ensemble des activités humaines qui s'y déroulent (atténuation des GES du territoire communal), en cohérence avec les politiques régionales en la matière ;
- 3.** Réduire les impacts du changement climatique sur la population en adaptant au mieux le territoire communal aux événements climatiques extrêmes (canicules et sécheresses, fortes précipitations et inondations, pics de pollution de l'air, etc.).

Afin de structurer son action de manière cohérente et pragmatique, le PAC décline ses objectifs en plusieurs thématiques, réparties selon trois volets stratégiques.

Volet 1 - Atténuation des émissions de gaz à effet de serre de l'administration

Ce premier volet est directement lié aux principaux postes d'émissions de l'administration communale. Il s'articule autour des thématiques suivantes :

- Énergie et bâti ;
- Mobilité ;
- Espaces publics ;
- Consommation et déchets.

Volet 2 - Atténuation des émissions de gaz à effet de serre du territoire communal

Ce deuxième volet concerne les principaux secteurs d'émissions à l'échelle du territoire communal. Il se décline selon les thématiques suivantes :

- Logement ;
- Mobilité ;
- Déchets ;
- Consommation de biens et services.

Volet 3 – Adaptation du territoire aux effets du changement climatique

Ce troisième volet vise à renforcer la résilience du territoire face aux principaux aléas climatiques identifiés. Il s'organise autour des thématiques suivantes :

- Fortes chaleurs ;
- Eau ;
- Pollution de l'air.

Le PAC a pour objectif central de permettre la mise en oeuvre concrète, coordonnée et hiérarchisée d'un programme d'actions effectif en matière de lutte contre le changement climatique et ses effets. Les différentes thématiques qui le structurent assurent une prise en compte globale des enjeux propres au territoire communal.

Compte tenu de la taille de la Commune et des moyens dont elle dispose, le PAC poursuit également un objectif d'efficience et de priorisation : concentrer l'action sur les enjeux et les lieux les plus stratégiques, tout en autorisant, à titre complémentaire, des interventions ciblées pour répondre à des situations particulières. Il contribue enfin à mettre en valeur et à optimiser les initiatives climatiques déjà existantes au sein des services et sur le territoire, tout en favorisant les collaborations.

2.2 Vers le PAC : un processus participatif et collaboratif

Pour élaborer le Plan Climat, le service Développement Durable de la Commune, accompagné par le bureau d'études ERU, a mené, entre octobre 2023 et novembre 2024, un processus participatif associant successivement les agent·es des différents services de l'administration communale et les citoyen·nes ganshorenois·es.

Une première série de trois ateliers, organisée entre octobre 2023 et février 2024, a alimenté le diagnostic des risques, vulnérabilités et capacités de résilience de la Commune (voir infra, point 5.). Les contributions des citoyen·nes et de l'administration communale ont permis de confirmer et d'enrichir le diagnostic cartographique, de nuancer certaines analyses régionales au regard des spécificités du territoire et d'identifier plus précisément des lieux perçus comme problématiques ou, au contraire, porteurs d'opportunités en matière de résilience.



Atelier participatif avec les services communaux : réflexion par thématiques



Atelier participatif de diagnostic autour des cartes des aléas climatiques (ici, l'aléa chaleur)



Un cadre stratégique a ensuite été élaboré par le service Développement Durable de la Commune. Celui-ci reprend les trois volets stratégiques initiaux : l'atténuation des émissions de GES de l'administration, l'atténuation des émissions de GES du territoire et l'adaptation du territoire communal aux effets du réchauffement climatique. Ce cadre stratégique traduit les trois volets initiaux en objectifs stratégiques, eux-mêmes traduits en objectifs opérationnels.

De mai 2024 à novembre 2025, le processus du PAC est entré dans une phase plus opérationnelle, consacrée à l'élaboration des actions, c'est-à-dire à l'identification des mesures concrètes permettant d'atteindre les objectifs opérationnels fixés. Trois nouveaux ateliers participatifs ont ainsi été organisés avec les services communaux et les citoyen.nes. Ces ateliers ont permis de faire émerger un grand nombre de propositions, conduisant à la sélection de plusieurs dizaines d'actions.



Enfin, ces propositions ont été sélectionnées, structurées et formalisées afin de constituer le PAC proprement dit. À cette fin, un travail spécifique de priorisation a été mené pour aboutir à un Plan d'Action adapté à l'échelle de la Commune et à ses moyens. L'inventaire des gaz à effet de serre (bilan carbone) et le diagnostic des vulnérabilités du territoire ont permis de cibler les actions les plus pertinentes et stratégiques tant en matière d'atténuation des émissions de GES (en concentrant l'effort sur les secteurs les plus émetteurs) qu'en matière d'adaptation (en identifiant les zones du territoire les plus exposées et où des aménagements apparaissent les plus prioritaires et impactants). La faisabilité des actions a par ailleurs été évaluée par les services communaux, afin de garantir un PAC réaliste et doté d'une réelle capacité de mise en oeuvre.

L'inventaire des émissions des GES et le diagnostic territorial sur lesquels s'est appuyé le processus du PAC sont présentés dans les points 4 et 5 ci-dessous.

Atelier participatif proposé aux citoyens. nes le 1er septembre 2024. Chaque atelier a également été l'occasion de sensibiliser les participant-es aux effets des changements climatiques et aux moyens d'actions possibles.



3.

Émissions de gaz à effet de serre : administration et territoire

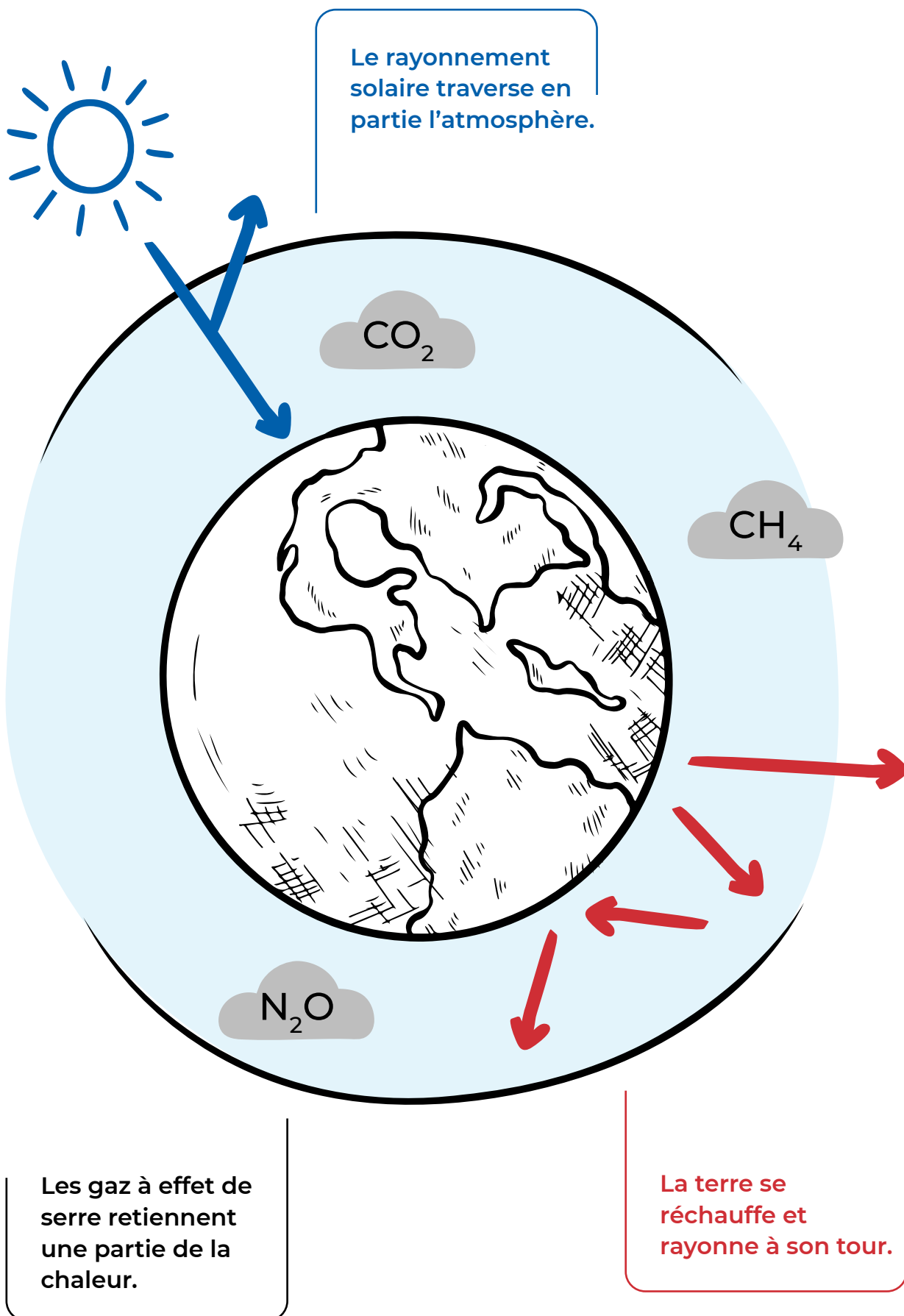


3.1 Contexte

Pour estimer l'impact d'une organisation sur le climat, la méthode la plus couramment utilisée est le calcul de l'empreinte carbone. Celle-ci offre une vue d'ensemble des principales sources d'émissions de GES et permet d'établir une stratégie de réduction efficace et ciblée. Dans le cadre de son Plan Action Climat, la Commune de Ganshoren a fait appel au prestataire Tapio pour réaliser l'inventaire détaillé de ses émissions de gaz à effet de serre.

3.2 Gaz à effet de serre (GES) et climat

L'effet de serre est un phénomène naturel, présent depuis toujours, qui permet de maintenir la température moyenne de la Terre autour de 15 °C. Depuis l'ère industrielle cependant, les activités humaines sont responsables d'un effet de serre additionnel : en augmentant la concentration de certains gaz dans l'atmosphère, elles créent un déséquilibre qui entraîne un réchauffement du climat, au lieu de le maintenir stable. Ces gaz à effet de serre d'origine humaine, dits anthropiques, renforcent ainsi l'effet de serre naturel et aggravent le réchauffement climatique.



On distingue **quatre principaux types de gaz** à effet de serre :

- 1. Le dioxyde de carbone (CO_2)** : ses principales sources sont la combustion d'énergies fossiles, la déforestation et les changements d'usage des sols, ainsi que certains procédés industriels (ciment, métaux, chimie, etc.).
- 2. Le méthane (CH_4)** : il provient du transport et de la consommation de gaz naturel, de la fermentation entérique des ruminants, ainsi que de la décomposition des déchets organiques en décharge ou dans les eaux usées.
- 3. Le protoxyde d'azote (N_2O)** : il est principalement lié aux pratiques agricoles qui augmentent la teneur en azote des sols, notamment via l'utilisation d'engrais synthétiques et organiques.
- 4. Les gaz fluorés (HFC, PFC, SF_6 et NF_3)** : ces gaz sont généralement émis par fuite dans les systèmes de réfrigération et de climatisation, ou lors de la fabrication et de l'utilisation de mousses isolantes.



3.3 Bilan carbone : définition

Un bilan carbone est un inventaire des émissions de gaz à effet de serre générées par une entité donnée (entreprise, commune, association, ménage, etc.). Il permet à cette entité d'identifier ses postes d'émissions prioritaires en vue d'élaborer une stratégie de réduction adaptée. Afin de mesurer l'impact carbone de la Commune de Ganshoren, Tapio a suivi la méthodologie du **Greenhouse Gas Protocol®**, qui constitue la référence et la norme internationale en la matière.

Pour mesurer l'impact d'une entité sur le réchauffement climatique, le bilan carbone repose sur une seule et même métrique : l'équivalent CO₂, noté CO₂e. Chaque GES est ainsi converti en une valeur équivalente en CO₂. À titre d'exemple, 1 tonne de N₂O équivaut à environ 265 tonnes de CO₂e. Cette conversion est établie scientifiquement sur la base du potentiel de réchauffement global (PRG) propre à chaque gaz, ainsi que de sa durée de vie dans l'atmosphère.

Afin d'estimer les émissions de GES émises, il est nécessaire de collecter les données d'activités relatives aux émissions de l'entité, parmi lesquelles :

- la consommation d'énergie (chauffage, électricité, etc.) ;
- la mobilité (déplacements professionnels, trajets domicile-travail, etc.) ;
- les achats (biens et services consommés) ;
- les immobilisations (investissements financiers, actifs immobilisés ou loués, etc.) ;
- les déchets (carton, plastique, etc.).

Ces émissions sont ensuite réparties en trois périmètres, appelés *scopes* :

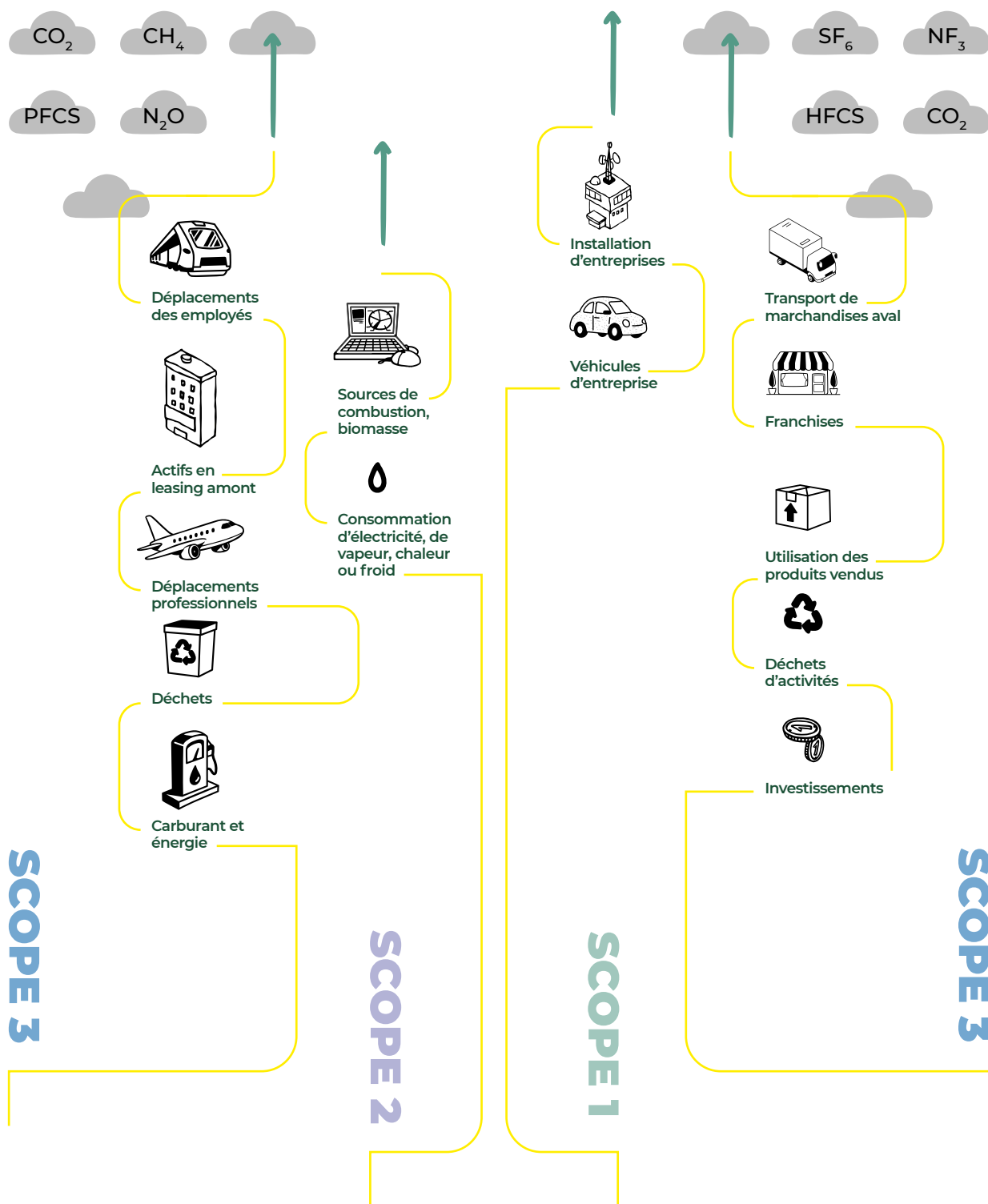
- 1. Scope 1 – émissions directes** : il regroupe les émissions provenant de sources détenues ou contrôlées par l'organisation. Ces émissions sont principalement dues à la combustion de combustibles fossiles pour le chauffage ou les véhicules de l'organisation.
- 2. Scope 2 – émissions indirectes liées à l'énergie** : il regroupe les émissions provenant de la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- 3. Scope 3 – autres émissions indirectes** : il regroupe l'ensemble des autres émissions produites indirectement par la chaîne de valeur de l'organisation, telles que l'achat de produits et de services, les déplacements des employés, la logistique, les déchets, etc.

Scopes	Sources d'émissions
Scope 1	● Combustion stationnaire ● Combustion mobile
Scope 2	● Électricité ● Chauffage
Scope 3	● Transport des employés ● Intrants ● Services ● Biens immobilisés ● Déchets

Activités en amont

Activité de l'entreprise

Activité en aval



3.4 Méthodologie

La première étape d'un bilan carbone consiste à définir le périmètre à prendre en compte, c'est-à-dire de définir quelles émissions doivent être considérées et quelles émissions doivent être exclues.

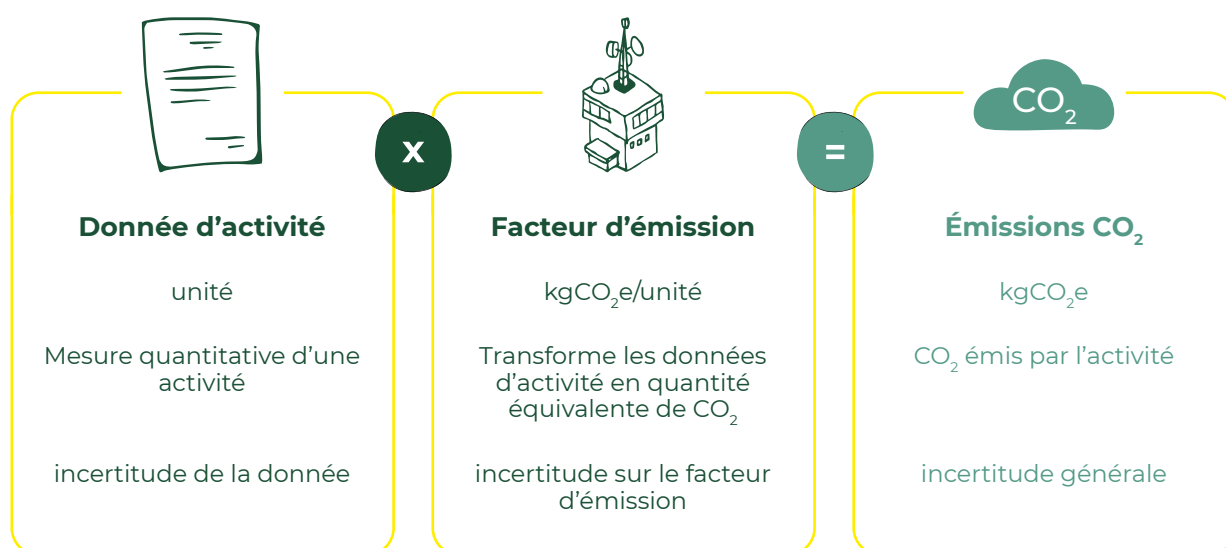
Dans le cas de la Commune de Ganshoren, l'inventaire des émissions est divisé en deux entités :

1. Les émissions de l'administration communale (année de référence 2018) ;
2. Les émissions territoriales (année de référence 2005).

Les années de référence ont été choisies en fonction de la disponibilité des données à collecter pour le calcul du bilan carbone. Pour le bilan carbone de l'administration, il était également nécessaire de choisir une année de « fonctionnement standard », sans impact lié à des mesures prises dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire COVID-19.

Le bilan carbone de l'administration communale prend en compte l'ensemble des émissions des scopes 1, 2 et 3. En revanche, en raison de l'indisponibilité de certaines données, seules les émissions des scopes 1 et 2 sont prises en compte pour le bilan du territoire.

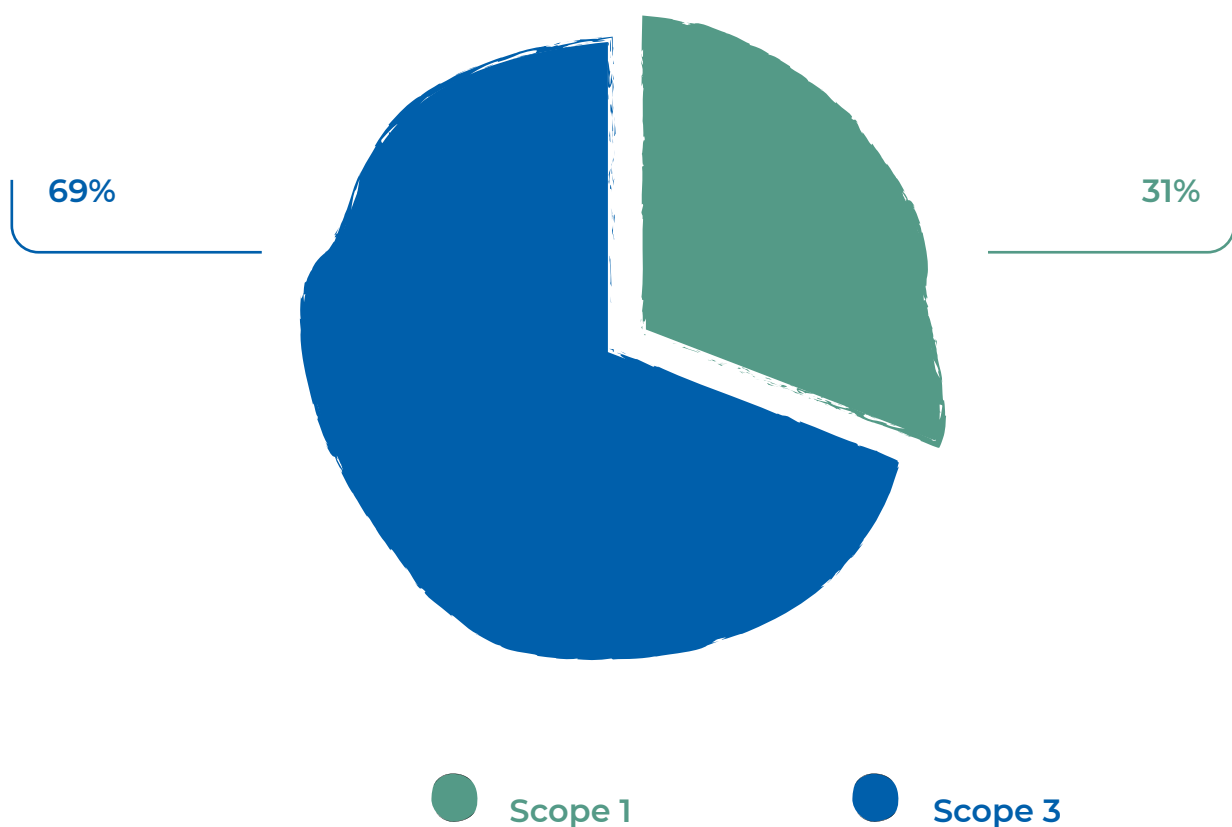
Une fois les données collectées, un **facteur d'émission** est attribué à chaque donnée d'activité. Ces facteurs d'émission proviennent de bases de données de référence.



3.5 Bilan carbone de l'administration : les sources principales d'émissions CO₂e

Le bilan carbone de l'administration communale de Ganshoren a été réalisé en août 2023, sur la base de l'année de référence 2018. Le périmètre de ce bilan inclut la consommation énergétique des bâtiments appartenant à la Commune, les déplacements des véhicules communaux ainsi que ceux des agents (trajets domicile-travail et déplacements professionnels), les déchets liés aux activités de l'administration, ainsi que la consommation de biens et de services.

— Répartition des tonnes de CO₂e par scope

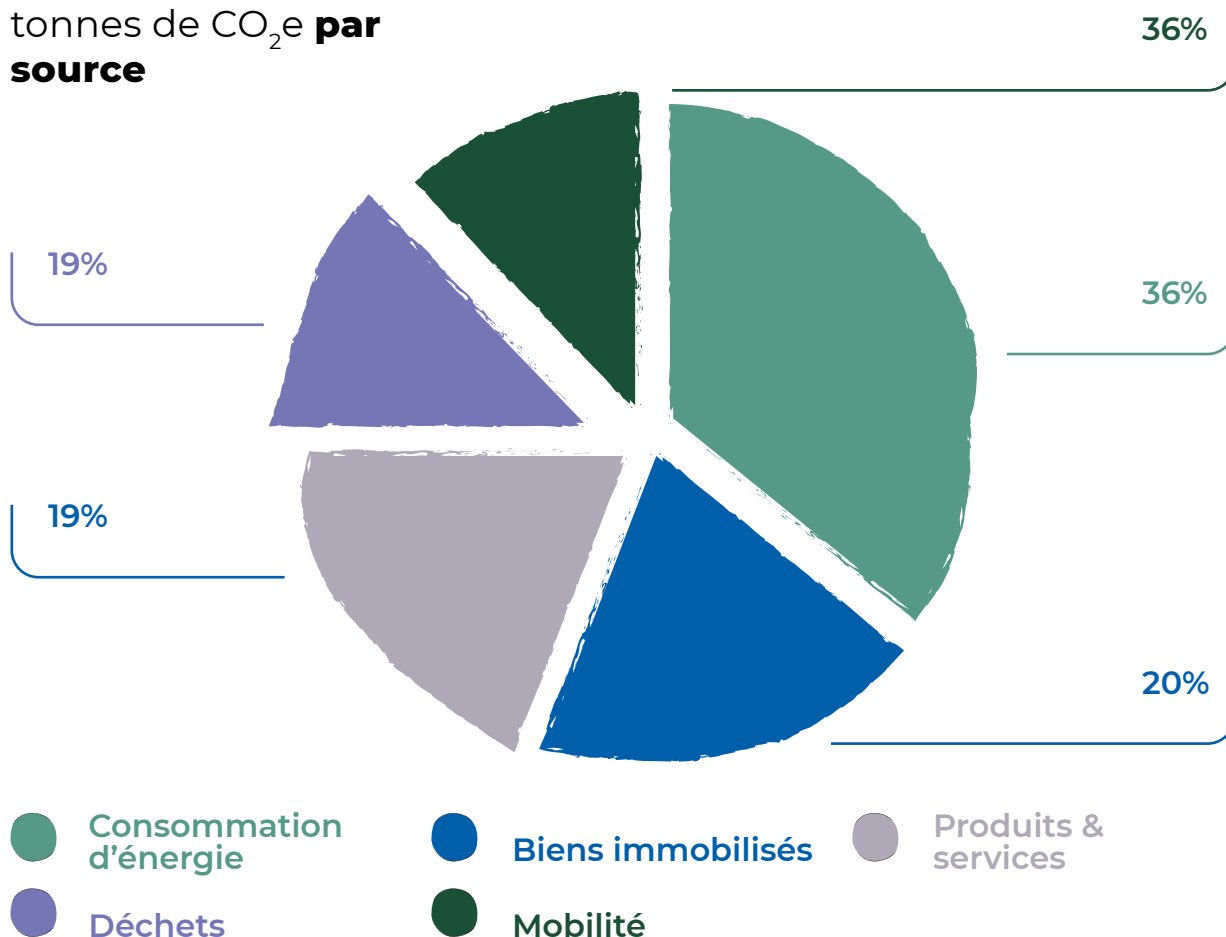


Les émissions directes de l'administration de Ganshoren (**scope 1**) représentent 31 % du total des émissions. Ces émissions proviennent principalement de la consommation de combustibles stationnaires (93 % des émissions du scope 1), en particulier le gaz naturel utilisé pour le chauffage. Les 7 % restants sont imputables à la combustion mobile, soit l'usage des véhicules communaux.

Concernant le **scope 2**, la Commune a conclu des contrats d'approvisionnement en électricité certifiée d'origine renouvelable pour l'ensemble de ses bâtiments. De ce fait, aucune émission n'est à déclarer pour ce périmètre. Cependant, les émissions indirectes de la production de l'électricité renouvelable (émissions en amont) sont comptabilisées dans le scope 3 du bilan.

Enfin, les émissions indirectes (**scope 3**) constituent la part la plus significative du bilan carbone, avec 69 % des émissions totales. Les postes les plus contributeurs sont la consommation de biens et services (27 %), les immobilisations (26 %) et la gestion des déchets (19 %).

— Répartition des tonnes de CO₂e par source



Lorsque l'on analyse les différents postes d'émissions de gaz à effet de serre de l'administration, on constate que la consommation énergétique constitue le poste le plus important. Dès lors, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux représente l'axe prioritaire du PAC communal.

Les deux autres postes les plus émetteurs sont les immobilisations (en particulier l'entretien de la voirie) et la consommation de biens et de services (équipements IT, matériel électronique, matériaux de construction, alimentation, etc.). Ces deux postes seront majoritairement traités dans le PAC via une collaboration avec les parties prenantes externes de la Commune, notamment les fournisseurs de matériaux et de services.

Enfin, les deux autres postes, à savoir la mobilité et les déchets, sont moins émetteurs mais demeurent tout aussi importants. Ils relèvent en grande partie d'actions de sensibilisation à destination des agents communaux.

3.6 Bilan carbone du territoire communal : les sources principales d'émissions CO₂e

Le bilan carbone pour le territoire de Ganshoren est aligné sur les frontières administratives de la Région bruxelloise. Il se base sur la méthodologie BASIC du Protocole GPC. Les éléments suivants ont été considérés afin de mesurer l'empreinte carbone du territoire :

Consommation énergétique

- Émissions fugitives des systèmes de distribution de gaz naturel
- Production d'énergie fournie au réseau
- Bâtiment résidentiel
- Bâtiments et installations commerciales et institutionnelles
- Industries manufacturières et secteur de la construction

Mobilité

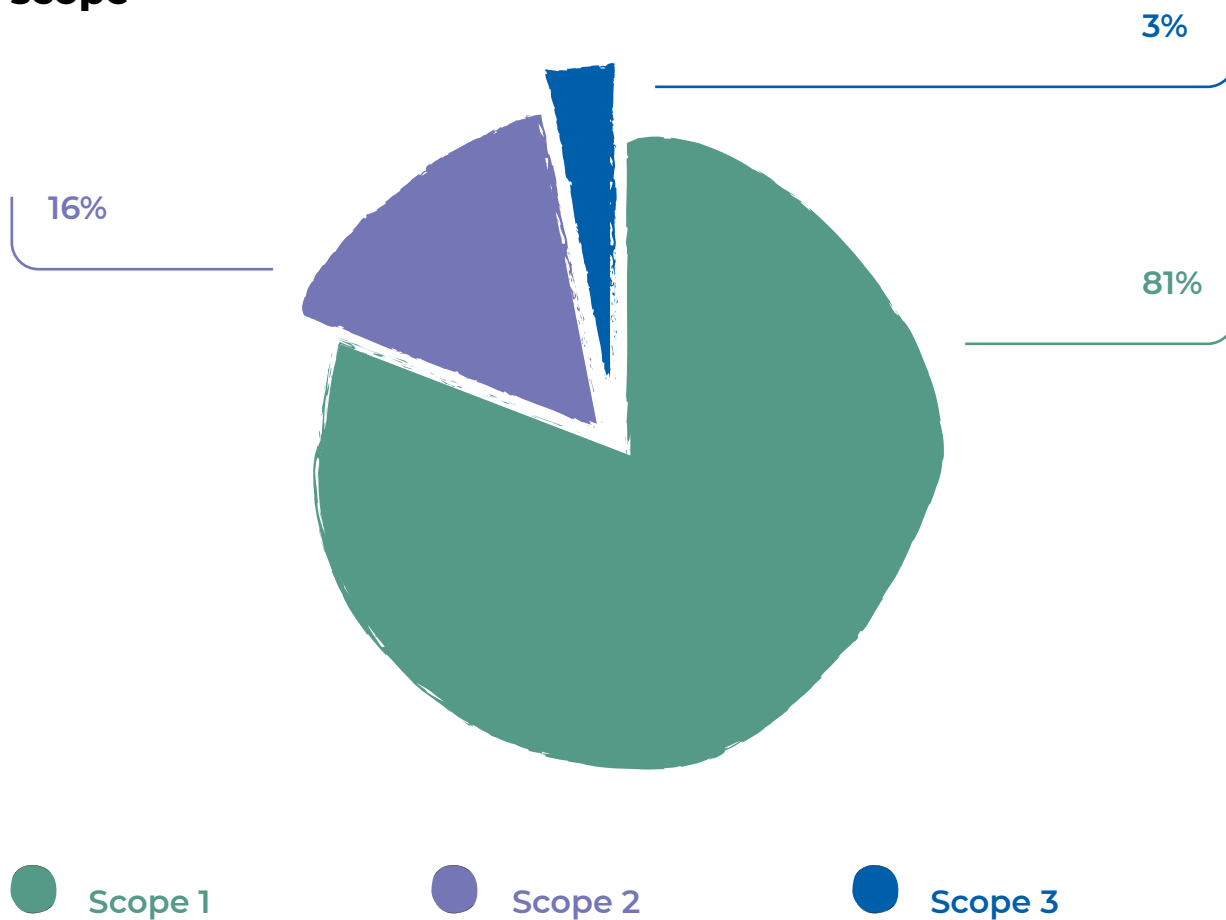
- Transport routier à l'intérieur du territoire
- Transport "hors-route" à l'intérieur du territoire
- Transport aérien

Procédés industriels et utilisation des produits (IPPU)

- Emissions liées à la transformation chimique
- Emissions liées à l'utilisation de produits spécifiques, principalement les gaz fluorés.

Concernant les déchets, il a été impossible d'obtenir des données fiables pour quantifier l'impact. Ce poste ne figure donc pas dans le bilan carbone du territoire de Ganshoren.

Répartition des tonnes de CO₂e par scope

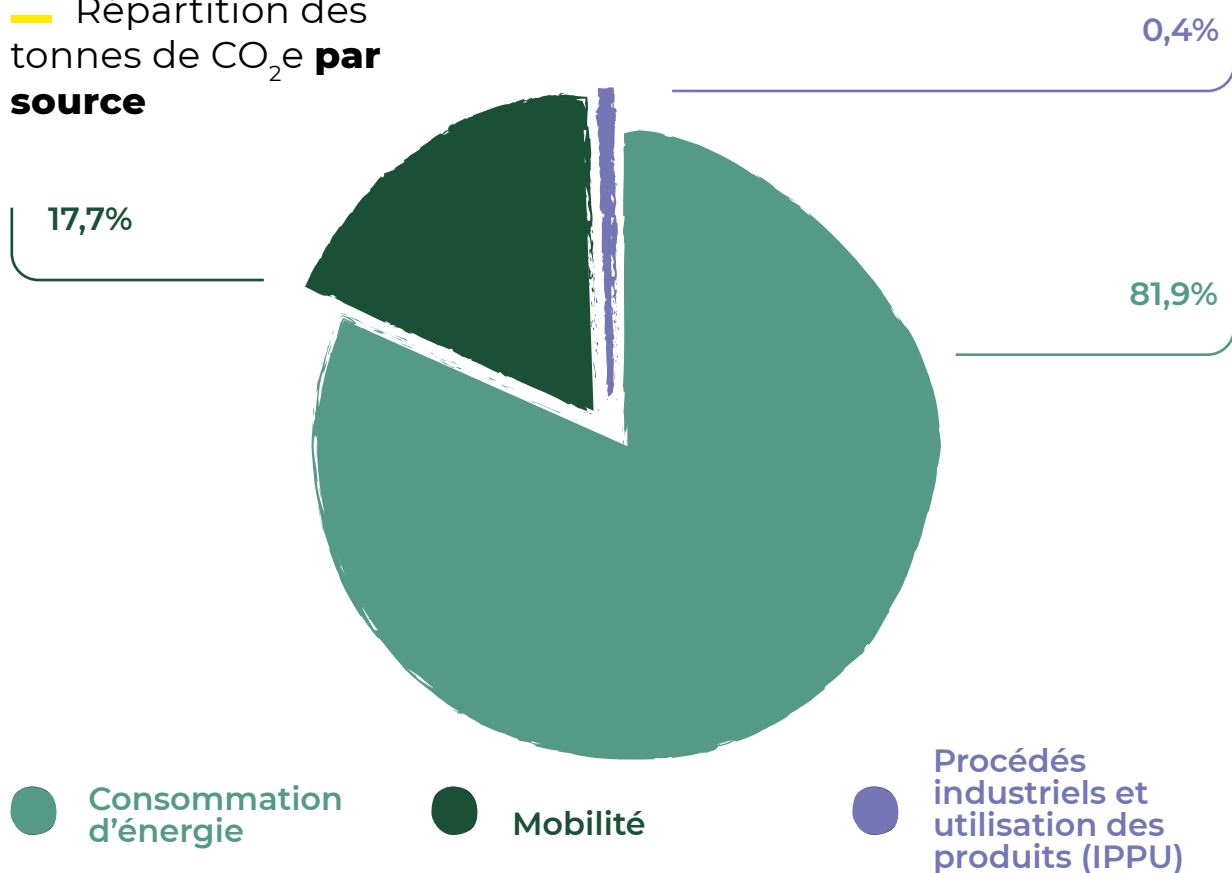


Le **scope 1** du territoire comptabilise les émissions provenant de sources situées à l'intérieur des limites de la ville (par exemple, les émissions liées à la combustion de gaz naturel dans les chaudières privées). Dans le cas de Ganshoren, le scope 1 représente le poste d'émission le plus important avec 81 % du total des émissions. Les émissions de ce scope sont majoritairement représentées par la consommation énergétique des bâtiments résidentiels (54 % des émissions totales du bilan) et par les transports routiers (16 % des émissions totales du bilan).

Le **scope 2** du territoire comptabilise les émissions provenant de l'utilisation d'électricité, de chaleur, de vapeur et/ou de froid fournis par le réseau à l'intérieur des limites de la ville (par exemple, pour la consommation d'électricité des bâtiments privés ; les émissions ont lieu au sein de la centrale générant l'électricité cependant l'électricité est consommée sur place). Le scope 2 est le deuxième poste le plus émetteur. Les émissions de ce scope sont à nouveau majoritairement représentées par la consommation énergétique (en particulier, la consommation d'électricité) des bâtiments résidentiels (9 % des émissions totales du bilan).

Le **scope 3** du territoire comptabilise toutes les autres émissions de GES qui se produisent en dehors des limites de la ville, mais qui résultent d'activités se déroulant à l'intérieur des limites de celle-ci (par exemple, la consommation de produits alimentaires provenant d'un autre territoire). Ce poste est minoritaire et concerne les pertes de réseau (transmission et distribution de l'électricité) ainsi que les émissions indirectes en amont de la production de l'électricité.

— Répartition des tonnes de CO₂e **par source**



Le bilan carbone du territoire de Ganshoren met en évidence une très forte prédominance du poste lié à la consommation d'énergie. Celui-ci constitue, de loin, la principale source d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, avec une part particulièrement importante attribuable à la consommation énergétique résidentielle, qui représente à elle seule 62 % de l'ensemble des émissions territoriales. Cette situation s'explique par le caractère essentiellement résidentiel de la Commune. En effet, les secteurs tertiaire et industriel y sont peu développés, et les émissions associées à ces activités ne représentent que 6 % des émissions totales du territoire.

Le deuxième poste le plus émetteur est celui de la mobilité. Les transports routiers occupent une place largement majoritaire, puisqu'ils représentent 89 % des émissions liées à la mobilité sur le territoire.

À la lecture de ces résultats, deux axes prioritaires se dégagent pour le territoire communal. D'une part, la réduction des consommations énergétiques du parc résidentiel apparaît comme un levier majeur, notamment à travers l'amélioration de la performance énergétique des logements. D'autre part, la diminution des émissions liées aux transports routiers constitue un enjeu important, qui implique de travailler sur les habitudes de déplacement, le report modal et, plus largement, la place de la voiture dans la Commune.

4.

Diagnostic territorial des risques et vulnérabilités de la Commune



4.1 Objectifs et méthode d'élaboration du diagnostic

Comme tout territoire urbain, Ganshoren présente des vulnérabilités spécifiques face au dérèglement climatique (canicules, pollution atmosphérique, inondations, etc.). L'exposition à ces différents aléas varie selon les quartiers, induisant des risques et des conséquences différenciés à l'échelle locale.

Pour cette raison, il est essentiel de comprendre et de localiser les impacts de l'évolution du climat sur le territoire, ses infrastructures et ses habitant.es, afin de déterminer où et comment adapter au mieux les différents quartiers. C'est précisément l'objectif du diagnostic territorial des risques et vulnérabilités réalisé en phase initiale d'élaboration du PAC³.

Partant de la littérature existante, les PAC et diagnostics des autres communes⁴ notamment, le diagnostic de Ganshoren a ensuite été élaboré sur la base d'une analyse cartographique fine et d'une intégration des savoirs locaux (voir supra : 3. Processus du PAC). Le travail cartographique a permis de localiser avec précision les principaux risques liés aux différents aléas (chaleur, eau et air) et de les mettre en relation avec des facteurs aggravants⁵. Enfin, le diagnostic a également permis de mettre en évidence les qualités et opportunités du territoire communal en matière d'adaptation et de résilience climatique.

Les points suivants présentent une synthèse des principaux enseignements issus de ce diagnostic. Le diagnostic complet est disponible sur le site de la Commune de Ganshoren.

³ ERU. (2024). *Diagnostic des risques et vulnérabilités de Ganshoren face aux changements climatiques*.

⁴ Brusseau. (2019). *Ganshoren, une NRU de longue haleine* [Note de projet]. <https://www.egeb-sgwb.be/rubrique45.html> ; Bruxelles Environnement. (2021). *Évolution passée du climat en Région bruxelloise - Température et précipitations*. https://document.environnement.brussels/opac_css/electfile/Clim_02 ; Bruxelles Environnement. (2021). *La Région de Bruxelles-Capitale face au changement climatique*. https://document.environnement.brussels/opac_css/electfile/clim_03 ; Bruxelles Environnement. (2022). *Plan de gestion de l'eau pour la région de Bruxelles-Capitale pour la période 2022-2027*. <https://environnement.brussels/media/7951/download?inline> ; Centre d'écologie urbaine et Climact. (2022). *Perspectives climatiques et diagnostic des risques et des vulnérabilités de Forest face aux changements climatiques*. <https://forest.irisnet.be/fr/services-communaux/developpement-durable/climat/phase-1> ; CO₂ Logic et Ecores. (2021). *Plan d'action pour le climat de la commune de Schaerbeek. Volet Adaptation au changement climatique*. https://www.1030.be/sites/default/files/schaerbeek_-_rapport_adaptation_fr.pdf ; Factor-X, Ecores et Tec. (2012). *L'adaptation au changement climatique en Région de Bruxelles-Capitale*. https://document.environnement.brussels/opac_css/electfile/Airclimat%20Etude%20ChgtClimatiqueRBC. Lauwaet, D., De Ridder, K. (2017). *Cartographie des îlots de fraîcheur en Région de Bruxelles-Capitale*. https://document.environnement.brussels/opac_css/electfile/Cartographie_Koelte_Eilanden_BHG

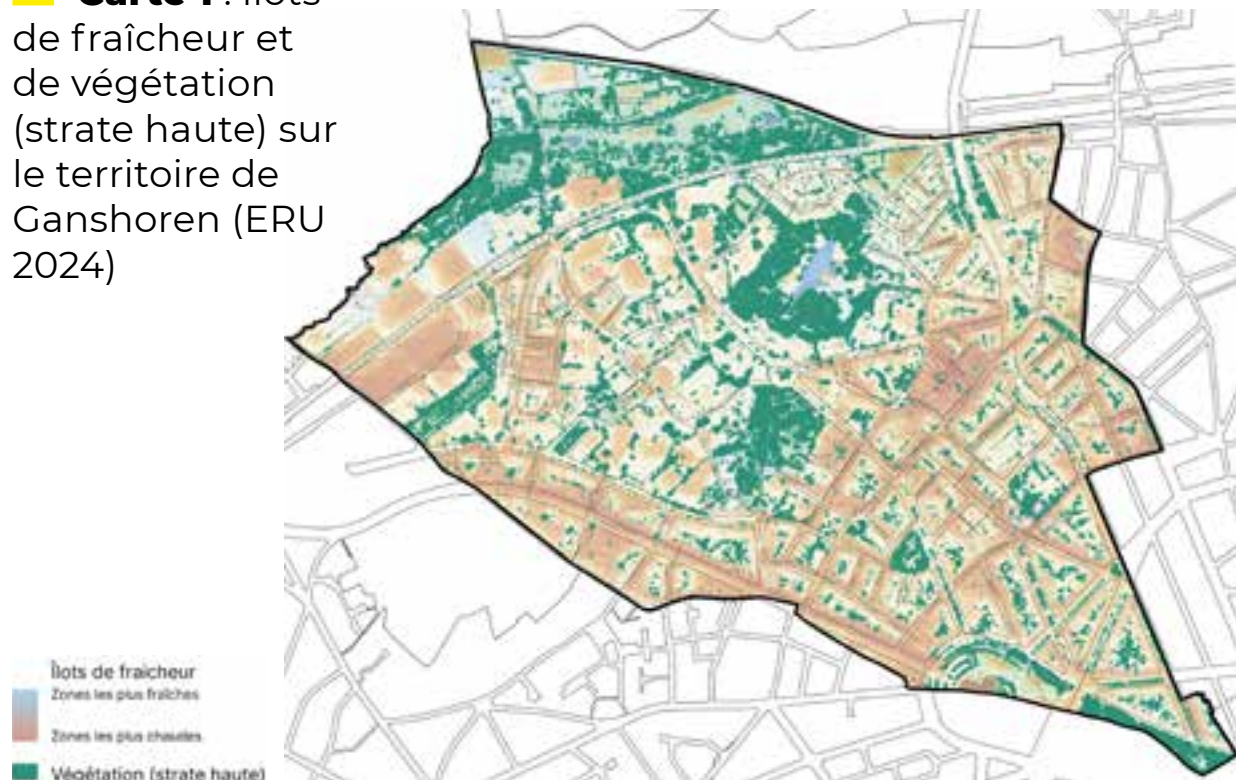
⁵ Les facteurs aggravants sont des facteurs d'affaiblissement du potentiel de protection des habitant.es et de la résilience du territoire et de ses infrastructures face aux aléas ; augmentant, de ce fait, la vulnérabilité du territoire et de ses résidents. GIEC. (2018). *Glossaire* [Rapport spécial du GIEC]. J. B. Robin Matthews (France/ Royaume-Uni). Dans : *Réchauffement planétaire de 1,5 °C*, Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté [Publié sous la direction de V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H. O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor et T. Waterfield]. Sous presse.

4.2 Les vulnérabilités, facteurs aggravants et particularités locales⁶

Vulnérabilités du territoire face aux vagues de chaleur

Face aux vagues de chaleur estivales, la Commune de Ganshoren présente une vulnérabilité marquée aux périodes de canicule et de fortes chaleurs, en particulier dans ses parties sud et est. Cette situation s'explique par un tissu urbain dense et homogène, caractérisé par des îlots resserrés, une forte minéralité (infrastructures, routes, bâti, etc.) et une faible végétalisation, favorisant ainsi la formation d'îlots de chaleur urbains.

Carte 1 : îlots de fraîcheur et de végétation (strate haute) sur le territoire de Ganshoren (ERU 2024)



⁶ Institut bruxellois de statistiques et d'analyses. (2024). *Monitoring des quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale* [Outil interactif de suivi des quartiers bruxellois]. <https://monitoringdesquartiers.brussels/>

À l'exception du quartier des Villas de Ganshoren, la plupart des quartiers présentent un taux d'occupation du bâti supérieur à 40 %, atteignant jusqu'à 58 % dans le quartier Basilique, contre une moyenne régionale de 26 %. Cette forte densité bâtie réduit d'autant les possibilités de végétalisation. Par ailleurs, le taux d'imperméabilisation des sols demeure élevé à l'échelle communale : s'il s'établit à près de 44 % dans le quartier des Villas de Ganshoren, soit en deçà de la moyenne régionale (53 %), il atteint en revanche 68 % à Jette Centre⁷, ce qui accentue fortement les effets de chaleur⁸. Il convient également de souligner que trois des six quartiers de la Commune présentent un taux de surfaces imperméables supérieur à la moyenne régionale, dans une fourchette comprise entre 61 % et 68 %. Enfin, le parc immobilier, majoritairement construit avant 1961 (à titre d'exemple, 84 % des logements du quartier Basilique), ne répond globalement pas aux standards actuels en matière de performance énergétique et de ventilation, ce qui le rend particulièrement vulnérable aux épisodes de fortes chaleurs.

Cette particularité du territoire se reflète dans la carte régionale des zones de fraîcheur où près de la moitié du territoire se situe dans des zones caractérisées par des températures « moyennement élevées » à « élevées ». Les secteurs les plus chauds se concentrent principalement le long de l'avenue Charles-Quint et ses voiries adjacentes, ainsi qu'au nord et au sud de l'axe formé par la rue des Clématites, la rue de l'Eglise Saint Martin et la drève de Rivieren. Parmi ces zones, un îlot situé à l'est de la place Guido Gezelle, marqué par un déficit d'espaces verts, se distingue par des températures particulièrement élevées. D'autres îlots de chaleur significatifs sont observés autour de la place Reine Paola, le long de la rue Louis Delhove ainsi que dans l'îlot délimité par la rue Communale et la rue Joseph Verhasselt.

⁷ Les analyses par quartier sont basées sur les données du [Monitoring des Quartiers](#).

Les quartiers statistiques du monitoring s'étendent pour une partie d'entre eux sur les territoires de plusieurs communes voisines. Dans le cas de Ganshoren, il s'agit des quartiers Basilique et Parc Elisabeth qui s'étendent aussi sur Koekelberg et des quartiers Jette Centre et Bois du Laerbeek – Poelboos qui s'étendent aussi sur la Commune de Jette. Dans le cadre du diagnostic produit, les données ont été ajustées pour tenir compte des limites du territoire de Ganshoren et s'appliquent strictement à celui-ci (ERU, 2024).

⁸ Le taux d'imperméabilisation inclut l'ensemble du bâti auquel s'ajoutent toutes les autres infrastructures telles que les parkings, voiries, places, zones d'activités, etc.

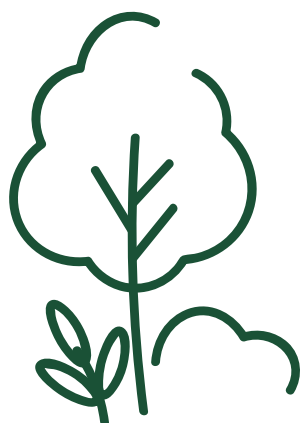
A l'inverse, les zones de parc, le Marais de Ganshoren et, dans une moindre mesure, les espaces ouverts du quartier Villas apparaissent relativement moins exposés. Cette moindre exposition doit toutefois être nuancée. Le quartier des Villas, tout comme l'îlot de l'Athénée Royal de Ganshoren, présente malgré tout un risque de surchauffe élevé en période de canicule. Ces secteurs se caractérisent en effet par la présence de hauts immeubles à appartements fortement exposés, entourés de pelouses faiblement arborées et de parkings bitumés. Ces typologies urbanistiques offrent une faible capacité de régulation thermique et ne permettent pas de lutter efficacement contre la chaleur urbaine. Les surfaces asphaltées, en particulier les parkings bitumés, contribuent à l'intensification de ce phénomène.

Enfin, la situation est aggravée par la présence de plusieurs facteurs de vulnérabilité, parfois cumulatifs⁹, qui concernent certains groupes de population particulièrement exposés aux effets des fortes chaleurs. Sont notamment concernés :

- les personnes au statut socio-économique modeste (indicateur : part des bénéficiaires de l'intervention majorée BIM) ;
- les personnes âgées, plus sensibles aux épisodes de chaleur (indicateur : part des personnes de plus de 65 ans) ;
- les résidents de logements sociaux, souvent moins adaptés aux fortes chaleurs, surtout en l'absence de rénovation récente (indicateur : part des logements sociaux) ;
- les résidents des zones densément bâties (indicateur : taux d'occupation du bâti des îlots).



⁹ Les facteurs aggravants peuvent être cumulatifs entre eux au sein d'un même aléa et pour plusieurs aléas.



Particularités locales et zones critiques

Afin d'optimiser la fonction d'îlots de fraîcheur de certains espaces verts, des leviers d'amélioration de la qualité d'usage ont été identifiés. Il s'agit notamment du renforcement de la canopée, de l'amélioration de leur accessibilité et de leur sécurisation. Ces interventions ciblent prioritairement le Coeur Vert, les parcs Sorensen, Mennegat et du Sippelberg, ainsi que deux espaces verts non communaux : le Square du Centenaire (à la charge de la Région) et le parc du Château de Rivieren (bien privé).

De plus, les épisodes de forte chaleur ont également des effets sur la biodiversité et la qualité des espaces verts et bleus. Il s'agit plus particulièrement :

- Des dégâts aux peuplements référencés pour les arbres de l'avenue Van Overbeke, pour les arbres du parc de la plaine du Mail ainsi que pour les arbres situés sur l'avenue Jacques Sermon.
- D'une sous-alimentation en eau en période estivale des étangs du parc de Rivieren et des Tarins, causant une eutrophisation de ces zones d'eau.
- D'un abaissement du niveau d'eau du Marais de Ganshoren en été, pouvant là aussi mener à terme à des problèmes d'eutrophisation (à noter cependant : une amélioration est observée depuis le débouchage des collecteurs et des drains).

Vulnérabilités du territoire face aux risques d'inondations et de dégâts des eaux

Selon le Plan de gestion de l'eau de la Région de Bruxelles-Capitale (2022-2027), Bruxelles est un territoire densément peuplé, traversé par de nombreux axes de transport, où il y a des zones d'activités économiques, un patrimoine culturel et des sites naturels protégés. Cela en fait une région où les conséquences des inondations peuvent être très diverses.¹⁰

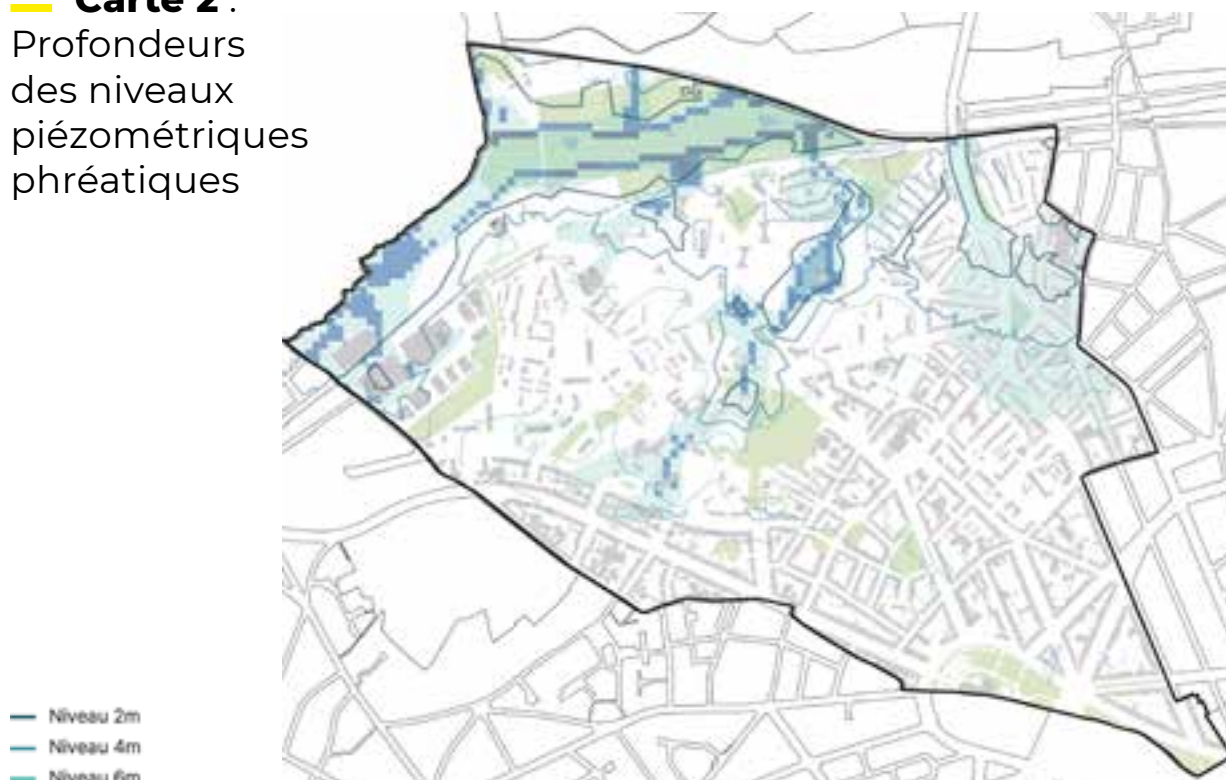
Les risques de dommages dus à l'eau s'expliquent principalement par la combinaison de deux caractéristiques du territoire ganshorenois. D'une part, une urbanisation dense sur une part importante de la Commune et, d'autre part, la présence de zones humides et l'affleurement des nappes phréatiques (voir carte de niveaux piézométriques ci-dessous), qui rendent l'eau omniprésente sur le territoire. Le taux d'occupation du bâti des îlots des trois quartiers densément peuplés de la Commune (Centre de Ganshoren, Jette Centre et Basilique) oscille ainsi entre 42 % et 56 %, contre 26 % pour la moyenne régionale. Corrélativement, l'artificialisation des sols y est encore plus marquée. Le taux d'imperméabilisation y atteint des niveaux très élevés, jusqu'à 82 % dans le quartier Basilique, et, dans les trois cas, se situe nettement au-dessus de la moyenne régionale (53 %). Au regard de ces taux, il apparaît que le territoire de Ganshoren présente un désavantage structurel en matière de capacité d'infiltration des eaux pluviales, tant à l'échelle de la parcelle qu'en amont des zones vulnérables aux inondations.

Toutefois, comme détaillé plus loin dans le point 4.3, le territoire présente une urbanisation relativement modérée par rapport aux autres territoires à risque ; cela assure une certaine capacité d'infiltration, qu'il s'agira de garantir et renforcer pour faire face à l'intensification des aléas¹¹

¹⁰ Bruxelles Environnement. (2022). *Plan de gestion de l'eau de la Région de Bruxelles-Capitale pour la période 2022-2027*. https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/projet_plan_de_gestion_de_l_eau_2022_2027.pdf

¹¹ Hydria. (2024). *Etude hydraulique de la Vallée du Molenbeek*.

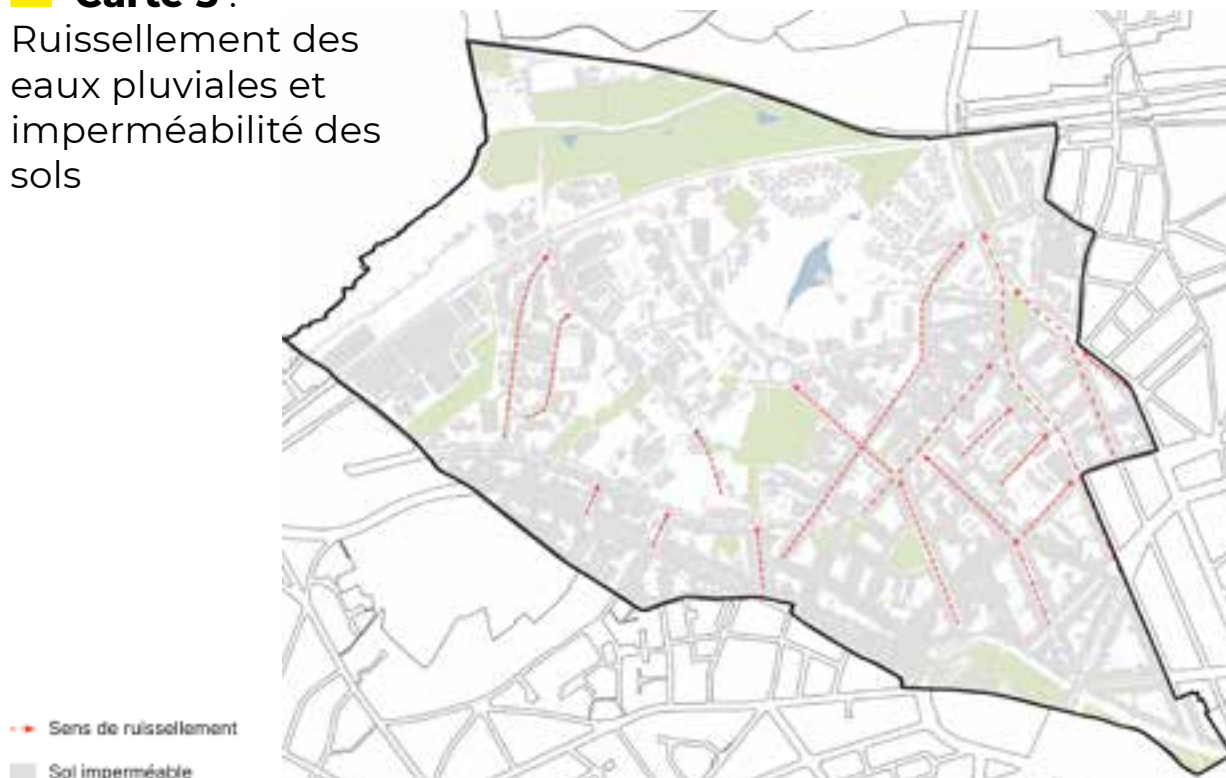
Carte 2 :
Profondeurs
des niveaux
piézométriques
phréatiques



L'analyse du ruissellement des eaux pluviales, croisée avec le niveau d'imperméabilisation des sols à l'échelle communale, met en évidence une présence limitée d'infrastructures, d'aménagements ou d'espaces dédiés à la rétention et à l'infiltration des eaux pluviales en amont du Marais de Ganshoren et de la zone à risque d'inondation du quartier Jette Centre. Un projet a toutefois été réalisé Avenue de l'Exposition pour intégrer des tranchées drainantes et des noues sur le tracé du tram 9. Les cartographies relatives à la végétation décrivent également une présence insuffisante d'arbres en voiries, alors même que l'effet combiné de la canopée et des fosses en pied d'arbre pourrait contribuer à ralentir l'arrivée des eaux pluviales au sol et à en favoriser l'infiltration. Dans ce contexte, le quartier de Jette Centre apparaît comme particulièrement vulnérable face à l'augmentation du régime des précipitations, qu'il s'agisse de l'augmentation des volumes, de l'intensité ou de la fréquence des pluies.

— Carte 3 :

Ruissellement des
eaux pluviales et
imperméabilité des
sols



Concernant les facteurs aggravants, les groupes suivants voient, ici aussi, leur situation potentiellement davantage dégradée par rapport à l'ensemble de la population. Il s'agit :

- des personnes au statut socio-économique modeste (indicateur : part des bénéficiaires de l'intervention majorée BIM) ;
- des personnes âgées, plus sensibles (indicateur : part des personnes de plus de 65 ans) ;
- des résidents des zones densément bâties (indicateur : taux d'occupation du bâti des îlots) ;
- des résidents des zones fortement imperméabilisées (indicateur : taux d'imperméabilisation du quartier).



Particularités locales et zones critiques

Différents lieux et sites spécifiques ont été pointés en matière d'aléa d'inondation. Ces endroits précis demandent donc une attention particulière en termes de conception de solutions d'aménagement. A ce jour, c'est le cas notamment des caves des habitations du quartier Jette Centre et le long du lit du Zeyp, du passage sous voies de la N290, des infrastructures sportives du parc Albert à proximité des Tarins et de l'espace de pelouse au nord (au niveau de la plaine des Tarins), du croisement Van Overbeke/Neuf Provinces et du Marais de Ganshoren. Ces lieux sont régulièrement sujets à des inondations. On notera de plus le débordement des égouts des rues Louis Delhove et Van Overbeke et du Parvis Sainte Cécile lors de fortes pluies.

Vulnérabilité du territoire face à la mauvaise qualité de l'air

Les principaux axes routiers du territoire (l'avenue Charles-Quint et l'avenue de l'Exposition Universelle), la proximité de l'échangeur de Grand-Bigard et de l'entrée du tunnel Léopold, ainsi que la présence de nombreuses écoles dans la partie sud-est de la Commune, génèrent un trafic de destination particulièrement important¹². Cette configuration pèse fortement sur la qualité de l'air, en raison de la combustion des moteurs thermiques, émettant notamment du dioxyde d'azote.

Par ailleurs, l'étude CurieuzenAir¹³, qui a mesuré les concentrations de particules fines (black carbon¹⁴) dans l'air aux heures de pointe en Région bruxelloise, identifie plusieurs voiries du territoire communal comme étant « moyennement » à « fortement » polluées. Sont notamment concernés les axes suivants : l'avenue Charles-Quint et ses perpendiculaires, les avenues des Gloires Nationales, Jacques Sermon, de l'Exposition Universelle et de Jette, l'avenue Van Overbeke dans sa partie sud, l'avenue de la Réforme, ainsi que l'axe François Beeckmans – Sergent Sorensen et la drève de Rivieren.

En matière de qualité de l'air ambiant, trois populations sont à considérer comme particulièrement vulnérables : les personnes âgées, les jeunes enfants, ainsi que les personnes asthmatiques ou souffrant d'affections pulmonaires. Les lieux fréquentés par ces publics sont principalement les écoles, les crèches, les plaines de jeux, les zones d'activités sportives en plein air, les hôpitaux et centres médicaux, ainsi que les structures accueillant des personnes âgées, telles que les homes, maisons de repos ou certains ensembles de logements sociaux.

Dans ce contexte, même s'ils ne sont pas nécessairement surreprésentés dans les quartiers les plus exposés à la pollution atmosphérique, certains groupes de population apparaissent comme particulièrement vulnérables aux risques liés à une mauvaise qualité de l'air. Il s'agit :

¹² BRAT. (2022). *Diagnostic du Plan Communal de Mobilité*.

¹³ Lauriks, F., Jacobs, D. et Meysman F.J.R. (2022). *CurieuzenAir: Data collection, data analysis and results*. University of Antwerp.

¹⁴ Le *black carbon* (ou carbone noir) est un composant des particules fines (PM_{2,5}), principal facteur de pollution atmosphérique et de mauvaise santé, ainsi que de décès prématurés. Ces particules, bien plus petites qu'un grain de sel, pénètrent profondément dans les poumons et facilitent le passage de composés toxiques dans le sang. (<https://www.ccacoalition.org/fr/>)

- les personnes au statut socio-économique modeste (indicateur : part des bénéficiaires de l'intervention majorée BIM) ;
- les personnes âgées, plus sensibles (indicateur : part des individus de plus de 65 ans) ;
- les enfants de moins de 11 ans (indicateurs : part des individus de moins de 11 ans) ;



Particularités locales et zones critiques

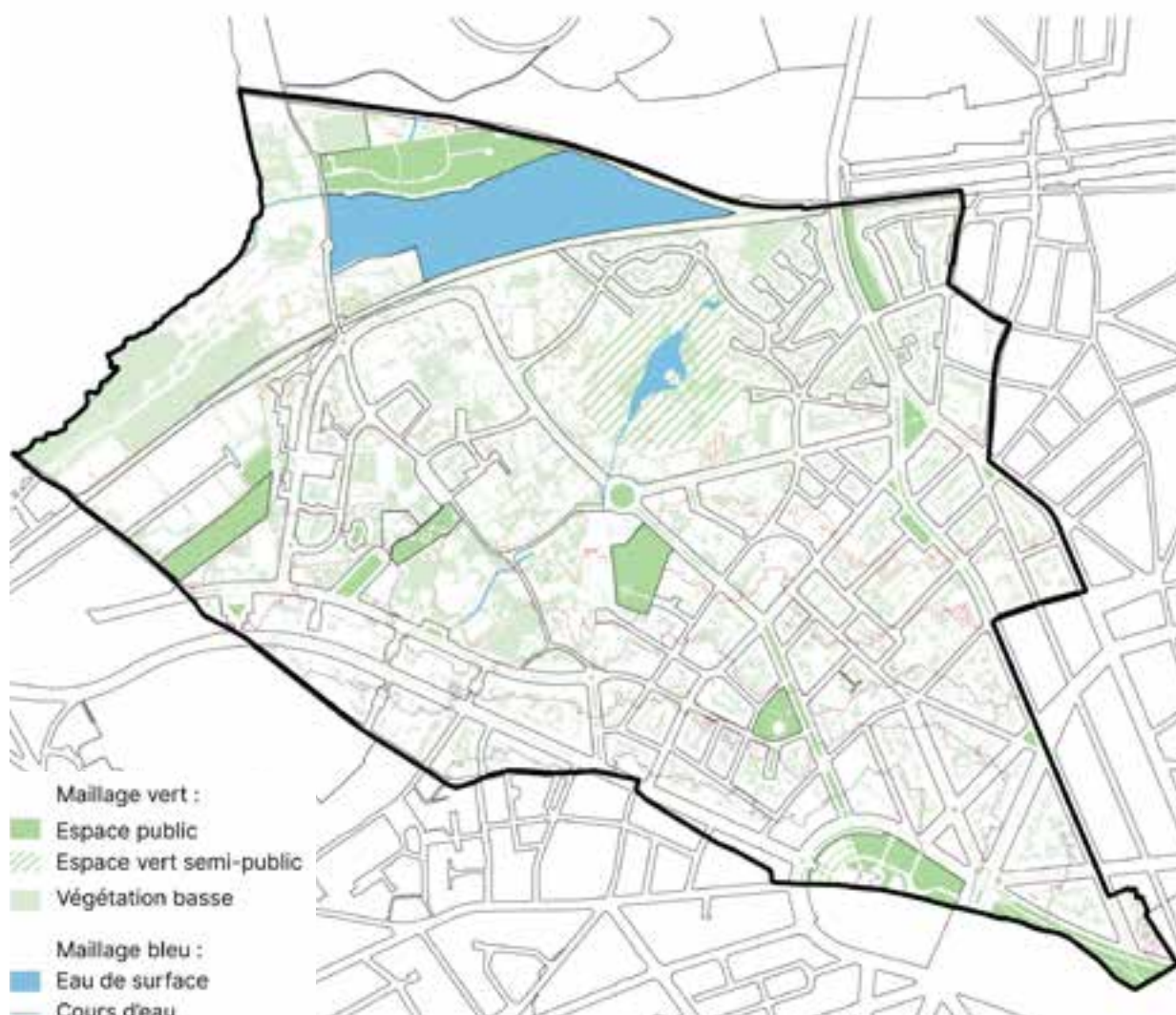
Deux rues où la pollution semble plus fortement ressentie comparativement aux mesures cartographiées ont été pointées. Il s'agit du début de la rue Louis Delhove (tronçon délimité par la rue Alphonse et Maurice Hellinckx et l'avenue Van Overbeke) et de la fin de l'avenue Van Overbeke (de l'avenue des Gloires Nationales à la place Reine Fabiola).

Par ailleurs, plusieurs points de vigilance soulignent l'interaction entre la qualité de l'air et l'usage des espaces publics à vocation sportive et ludique. L'exposition des publics sensibles est particulièrement marquée aux abords des axes à fort trafic (avenues Van Overbeke, des Gloires Nationales et de l'Exposition), impactant les aires de jeux du Sippelberg et de Sorensen, ainsi que plusieurs établissements scolaires.

En outre, le réseau de mobilité douce présente des discontinuités critiques : l'interdiction de traverser le parc du Château de Rivieren contraint les usagers à emprunter des voiries saturées pour rejoindre le Marais de Ganshoren. De même, les principaux itinéraires cyclables (RER-V et avenue Charles-Quint) se trouvent en prise directe avec des axes de pollution majeure, limitant la sécurité sanitaire des déplacements actifs.

4.3 Principales résiliences et opportunités d'adaptation

La configuration du tissu urbain de Ganshoren offre de réelles opportunités de transformation en faveur de l'adaptation au changement climatique. D'une part, la taille de la Commune constitue un atout pour le développement des mobilités douces et le renforcement d'une offre de services de proximité, susceptibles de réduire la place du trafic automobile en son sein. D'autre part, la connectivité écologique du territoire ainsi que la désimperméabilisation des sols peuvent être renforcées de manière favorable. Une telle approche d'ensemble est essentielle pour répondre aux vulnérabilités locales tout en améliorant durablement la qualité de vie des habitant.es. À cet égard, la Commune dispose d'un atout majeur, qui constitue un socle solide pour renforcer sa résilience face aux aléas climatiques : la qualité exceptionnelle de son maillage vert et bleu.



Résilience du territoire face aux vagues de chaleur

Face aux épisodes de chaleur, Ganshoren peut s'appuyer sur plusieurs zones de fraîcheur structurantes, parmi lesquelles les parcs Elisabeth, Coeur Vert, du Sippelberg, de Rivieren et du Mennegat, la Peupleraie Nestor Martin ainsi que le Marais de Ganshoren. Ces espaces constituent des atouts majeurs pour le territoire, d'autant que leurs qualités écosystémiques (perméabilité des sols, biodiversité, couverture végétale et arborée, gestion de l'eau, etc.) peuvent encore être renforcées et mieux valorisées. Le faible niveau de carence en espaces verts accessibles au public représente, à cet égard, un avantage important pour la Commune. Il s'agit d'une qualité territoriale indéniable, qu'il convient de préserver et de consolider, notamment en améliorant la qualité écologique des espaces verts et la résilience des écosystèmes afin de soutenir durablement la biodiversité.

Enfin, la Commune bénéficie également d'un nombre important de jardins et d'espaces privatifs non bâtis, qui constituent un potentiel complémentaire pour atténuer le phénomène d'îlots de chaleur. Les principaux leviers d'action à cet égard résident dans le renforcement de la végétation, la gestion intégrée des eaux pluviales et l'amélioration de la qualité des sols.

Résilience du territoire face aux risques d'inondations et de dégâts des eaux

Ganshoren figure parmi les rares communes de la Région qui disposent encore de ressources en eau de surface naturelle d'une telle ampleur, notamment les étangs des parcs de Rivieren et des Tarins, la vallée du Molenbeek et ses zones humides, ainsi que les prairies Paelinck.

Les différentes cartographies montrent que la zone du Marais de Ganshoren semble remplir efficacement son rôle de zone tampon lors d'épisodes de fortes pluies. Le nombre d'habitations et d'infrastructures bâties situées dans sa zone d'incidence demeure en effet relativement limité. S'agissant de la zone correspondant au lit du Zeyp, il apparaît que le ruisseau peut déborder tout en restant contenu dans son lit¹⁵.

Cette forte présence de l'eau constitue une opportunité majeure pour le territoire, qu'il conviendrait de renforcer et d'étendre dans le cadre d'un maillage bleu cohérent, par exemple au moyen de dispositifs tels que des jardins de pluie. Une attention particulière doit toutefois être portée à la zone industrielle Berchem-Ganshoren, fortement minéralisée et située dans une zone d'aléa d'inondation de niveau « moyen » à « élevé ». Cette zone abrite un bassin d'orage et un système de noues, ce qui lui a permis de subir peu d'inondations entre 2000 et 2021.¹⁶

¹⁵ Il s'agit de vérifier toutefois si les habitations à proximité sont ou non vulnérables lors d'épisodes pluvieux intenses.

¹⁶ Hydria. (2024). *Etude hydraulique de la Vallée du Molenbeek*.

Résilience du territoire face à la mauvaise qualité de l'air

Il convient de rappeler que la pollution de l'air et le réchauffement climatique s'alimentent mutuellement. Les épisodes de fortes chaleurs favorisent la formation de polluants atmosphériques nocifs, tels que l'ozone, tandis que certains polluants, comme le black carbon, aggravent l'effet de serre. Agir sur la qualité de l'air permet dès lors de poursuivre un double objectif : protéger la santé publique et renforcer la capacité d'adaptation du territoire.

À cet égard, Ganshoren dispose de plusieurs leviers d'action, à travers différents projets communaux et régionaux en matière de mobilité et d'aménagement de l'espace public. Bien que non limitatives, les initiatives suivantes peuvent notamment être mises en avant :

- 1.** Le projet de réaménagement de la rue Sargent Sorensen. Cette voirie est identifiée dans le plan régional de mobilité Good Move comme « voirie inter-quartiers » pour le réseau automobile, et comme axe « confort » pour les réseaux cyclable et piéton. Son réaménagement devrait ainsi contribuer à réduire le trafic automobile de transit et, par conséquent, à améliorer la qualité de l'air dans ce secteur.
- 2.** Le projet régional de réaménagement de l'avenue Charles-Quint. Celui-ci prévoit le passage de l'axe à deux fois deux bandes de circulation, ce qui pourrait contribuer à une diminution de la pollution atmosphérique par une réduction du trafic automobile.
- 3.** L'existence de deux rues scolaires sur le territoire communal. La première a été mise en oeuvre au début de la rue Louis Delhove ; la seconde aux abords de l'école Les Bruyères. Ces dispositifs participent à l'apaisement de la circulation automobile à proximité d'établissements accueillant des publics particulièrement sensibles à la pollution de l'air.
- 4.** Le projet communal de création d'une rue cyclable sur la rue au Bois. Ce type d'aménagement constitue un levier important en faveur du report modal et de la réduction des émissions liées aux déplacements motorisés. L'aménagement a également permis de déconnecter certains avaloirs de l'égout pour envoyer directement les eaux de ruissellement vers le marais de Ganshoren.

5.

Le **Plan Action Climat**



5.1 Atténuation des émissions de l'administration

Dans la continuité du bilan carbone de l'administration communale, le Plan Action Climat vise à traduire les constats de l'inventaire des émissions en une stratégie opérationnelle de réduction. Il ne s'agit plus ici d'identifier les principales sources d'émissions, mais de définir les leviers concrets permettant d'agir sur celles-ci de manière structurée et progressive. Le volet consacré à l'administration communale a ainsi pour objectif de réduire l'empreinte carbone des activités sur lesquelles la Commune dispose d'une capacité d'action directe, qu'il s'agisse de la gestion de son patrimoine, de ses consommations, de ses déplacements ou de son organisation interne. Ce plan constitue dès lors un cadre d'action pour faire évoluer durablement le fonctionnement de l'administration, en combinant actions à impact immédiat et transformations de plus long terme. Il s'agit d'un plan transversal, qui repose sur une combinaison d'actions techniques, organisationnelles et comportementales.

Le plan développé pour atténuer les émissions de l'administration regroupe plusieurs actions, structurées autour de 8 grandes thématiques :

1. les actifs immobilisés ;
2. la consommation de biens et de services ;
3. la consommation énergétique ;
4. les déchets ;
5. la gestion de l'eau ;
6. l'aménagement de l'espace public ;
7. la gouvernance ;
8. la mobilité.

L'ensemble de ces actions représente un **potentiel de réduction estimé à 22 % du bilan carbone administratif de référence.**

Axe 1 – La consommation énergétique

Le principal levier de réduction des émissions concerne la consommation énergétique des bâtiments communaux. Comme le met en évidence le bilan carbone, la consommation énergétique constitue le premier poste d'émissions de l'administration. Ainsi, les actions autour de cette thématique occupent une place centrale dans le PAC administratif. La Commune de Ganshoren prévoit de relancer une gestion énergétique structurée du patrimoine communal, de poursuivre les audits énergétiques, de prioriser les rénovations des bâtiments les plus énergivores, d'améliorer les équipements techniques et de développer l'autoproduction d'énergie renouvelable, en particulier par le photovoltaïque. À cela s'ajoutent des actions plus ciblées, comme le remplacement progressif des systèmes d'éclairage par des solutions plus sobres, ainsi que des mesures de sensibilisation destinées à faire évoluer les usages quotidiens des agents. Cette priorité donnée à l'énergie traduit la volonté de traiter le principal poste d'émissions de l'administration en combinant investissements, suivi technique et changement de comportements.

Axe 2 – La consommation de biens et de services et les immobilisations

Au-delà de l'énergie, le bilan carbone montre également que les immobilisations et la consommation de biens et services figurent parmi les postes les plus émetteurs, en particulier à travers les matériaux de construction, les équipements, le matériel informatique et l'alimentation. En réponse, le plan d'actions prévoit d'intégrer davantage de critères climatiques et environnementaux dans les marchés publics, les projets de rénovation et les choix d'investissement de la Commune. Cela se traduit par une volonté de mieux encadrer les pratiques des prestataires, de prendre davantage en compte l'empreinte carbone des matériaux, de promouvoir des achats plus sobres et durables, ainsi que de développer une logique de numérique responsable. Par ailleurs, la Commune prévoit de travailler sur des postes spécifiques de consommation, comme l'alimentation dans les écoles et crèches communales, en poursuivant l'offre de repas végétariens et en renforçant les démarches de type GoodFood.

L'ensemble de ces mesures répond de manière cohérente au poids important du scope 3 dans le bilan carbone, même si une partie de leurs

effets dépendra de la capacité de la Commune à embarquer ses fournisseurs et partenaires externes dans cette transition.

Axe 3 – La gestion des déchets et mobilité des agents

Les postes déchets et mobilité, bien que moins émetteurs que l'énergie ou les achats, occupent eux aussi une place significative dans le bilan carbone de l'administration et font donc l'objet d'un ensemble d'actions dédiées.

Concernant les déchets, le plan vise une réduction à la source, une amélioration du tri, une meilleure signalétique dans les bâtiments communaux et le déploiement d'une logique zéro déchet dans les activités et événements organisés par la Commune.

Concernant la mobilité, le PAC prévoit à la fois une trajectoire d'électrification progressive du charroi communal et des actions visant à réduire la dépendance à la voiture dans les déplacements professionnels et domicile-travail des agents, notamment par le développement du vélo, ou encore la promotion des mobilités actives et partagées.

Ce volet combine des mesures opérationnelles et des actions de sensibilisation, avec l'objectif de modifier progressivement les pratiques internes de l'administration. Même si ces actions sont parfois moins visibles que les rénovations énergétiques, elles participent pleinement à la réduction de l'empreinte carbone communale et renforcent le caractère exemplaire de l'administration dans sa gestion quotidienne.

Axe 4 – La gestion de l'eau et l'aménagement de l'espace public

Le plan couvre également d'autres dimensions du fonctionnement communal, telles que la gestion de l'eau et l'aménagement de l'espace public. En matière d'eau, l'accent est mis sur la réduction des consommations d'eau chaude sanitaire, sur l'installation d'équipements plus économes et sur l'étude de solutions de production solaire lorsque cela est pertinent. Pour l'espace public, le plan prévoit d'intégrer davantage l'analyse de l'empreinte carbone des matériaux et des techniques dans les projets d'aménagement et de voirie.

Axe 5 – La gouvernance

Au-delà des réductions d'émissions directement quantifiables, le plan d'actions comprend également plusieurs mesures de gouvernance destinées à inscrire durablement les enjeux climatiques dans le fonctionnement interne de l'administration. Formation des agents, sensibilisation du comité de direction, suivi du plan, intégration d'indicateurs, outils de monitoring et coordination transversale visent à faire du climat un critère durable de gestion publique. Cette dimension est essentielle, car elle conditionne la mise en oeuvre effective des actions plus techniques et la cohérence d'ensemble de la trajectoire communale. Elle traduit aussi le fait que la réduction des émissions de l'administration ne dépend pas seulement d'investissements ciblés, mais aussi d'une évolution des modes de décision, d'organisation et de pilotage.

À travers ce volet consacré à l'administration, la Commune de Ganshoren se dote d'un cadre d'action directement aligné sur les principaux enseignements du bilan carbone. En ciblant en priorité les postes les plus émetteurs, tout en intégrant des dimensions transversales telles que la gouvernance, la mobilité et la gestion des déchets, le Plan Action Climat engage une évolution progressive mais structurelle du fonctionnement communal. Son ambition ne se limite pas à la réduction chiffrée des émissions : elle consiste aussi à inscrire durablement les enjeux climatiques dans les pratiques, les décisions et les outils de gestion de l'administration.

Ce premier volet affirme ainsi le rôle d'exemplarité de la Commune dans la transition climatique. Il montre que l'action communale commence par une transformation de son propre fonctionnement, mais qu'elle a également vocation à s'élargir au territoire dans son ensemble.

5.2 Atténuation des émissions du territoire

Au-delà de son propre fonctionnement, la Commune de Ganshoren entend également agir sur les émissions produites à l'échelle de son territoire. Le Plan Action Climat territorial vise ainsi à organiser l'action communale sur les principaux déterminants locaux des émissions de gaz à effet de serre, en particulier les logements, les déplacements, les modes de consommation et l'aménagement du territoire. Le PAC territorial a pour objectif d'engager progressivement l'ensemble des acteurs locaux dans une trajectoire de réduction des émissions, en mobilisant les habitants, les commerçants, les associations, les écoles, les opérateurs publics et les partenaires régionaux.

Le plan développé pour atténuer les émissions du territoire regroupe plusieurs actions, structurées autour de 6 grandes thématiques :

- 1.** l'énergie ;
- 2.** la mobilité ;
- 3.** les déchets ;
- 4.** la consommation de biens et de services ;
- 5.** la sensibilisation aux enjeux climatiques ;
- 6.** l'aménagement du territoire.

Une partie des actions est prévue à court terme, ce qui traduit une volonté d'enclencher rapidement la transition à l'échelle locale, tout en préparant des évolutions plus structurelles à moyen terme. L'ensemble du plan combine des actions à impact direct, des mesures préparatoires, des actions de sensibilisation et des démarches partenariales. Cette diversité reflète la nature même de l'action climatique territoriale : la réduction des émissions dépend non seulement d'investissements publics et d'aménagements concrets, mais aussi de la capacité de la Commune à orienter, accompagner et fédérer les habitants, les opérateurs publics, les associations, les commerces et les autres acteurs du territoire.

Axe 1 – L'énergie

Le premier axe du plan territorial concerne l'énergie, qui constitue un levier majeur de réduction des émissions à l'échelle locale. Les actions prévues visent en priorité les bâtiments résidentiels, en particulier à travers l'amélioration de leur performance énergétique et l'accompagnement des ménages dans la rénovation de leur logement. Une attention particulière est portée aux situations de précarité énergétique, avec la volonté de renforcer l'information sur les aides existantes, de développer un accompagnement de proximité et de mieux orienter les habitants vers les dispositifs de soutien.

Le plan prévoit également une action spécifique en direction du logement social, à travers la co-construction d'une stratégie énergétique avec les opérateurs concernés. La Commune entend jouer un rôle de coordination et d'impulsion sur des segments du parc bâti où les enjeux sociaux et climatiques se croisent fortement. Au-delà du résidentiel, le plan cherche aussi à agir sur les consommations d'énergie des organisations, des commerces et de certains secteurs d'activité, notamment en promouvant des audits énergétiques, en sensibilisant aux usages superflus et en encadrant davantage certaines pratiques comme l'éclairage ou la climatisation. Enfin, la question de l'autoproduction et des communautés d'énergie apparaît comme un levier complémentaire, de même que la maîtrise des consommations liées à l'éclairage public. Dans son ensemble, cet axe traduit une approche large de la transition énergétique territoriale, fondée à la fois sur la sobriété, l'efficacité et le développement progressif des énergies renouvelables.

Axe 2 – La mobilité

La mobilité constitue le deuxième pilier du plan territorial. Les actions retenues traduisent la volonté de réduire la dépendance à la voiture dans les déplacements quotidiens, en lien avec les grandes orientations régionales en matière de mobilité durable. Le plan prévoit d'abord de renforcer la planification communale dans ce domaine, à travers la mise en oeuvre d'un Plan Communal de Mobilité et une meilleure articulation avec les communes voisines et les opérateurs régionaux. Cette dimension de planification est importante, car elle permet d'inscrire les mesures locales dans une vision plus cohérente des déplacements à l'échelle du territoire.

Au-delà de cette structuration, le plan entend favoriser des alternatives concrètes à l'usage individuel de la voiture. Il prévoit ainsi de développer l'offre

de services de mobilité partagée, de renforcer l'usage du vélo, d'améliorer les infrastructures de stationnement sécurisé et de soutenir des formes de mobilité plus adaptées à la vie locale, comme les vélos cargo. Le PAC met aussi en avant une logique de ville de proximité, en cherchant à rapprocher les fonctions urbaines et à faciliter l'accès aux équipements du quotidien par des modes actifs. Cet axe repose donc à la fois sur l'aménagement, sur l'offre de services et sur la sensibilisation, avec l'objectif de faire évoluer progressivement les habitudes de déplacement sur le territoire communal.

Axe 3 – Les déchets

La gestion des déchets occupe également une place importante dans le plan. Ce volet vise d'abord à réduire la production de déchets non valorisables à la source, en encourageant des pratiques plus sobres et en diffusant une logique de réemploi, de réutilisation et de prévention. Le PAC prévoit par exemple le développement de dispositifs favorisant la circularité, la mise à disposition de solutions réutilisables pour les événements, ou encore des initiatives visant à éviter certains déchets du quotidien.

Le plan cherche également à améliorer les filières locales de collecte, de tri et de valorisation, en particulier pour les encombrants, les déchets organiques ou certains flux spécifiques. Des solutions de proximité sont envisagées afin de rendre le tri et le réemploi plus accessibles aux habitants. La sensibilisation occupe ici une place centrale, notamment auprès des citoyens, des jeunes, des commerçants et des acteurs de terrain. Cet axe montre que, à l'échelle du territoire, la politique déchets ne se limite pas à une question de propreté publique : elle constitue aussi un levier de réduction des émissions, de mobilisation citoyenne et de transformation des modes de consommation.

Axe 4 – La consommation de biens et de services

Le plan territorial agit également sur les émissions liées aux biens et services consommés sur le territoire, en particulier à travers l'alimentation, l'économie circulaire et l'accompagnement des acteurs économiques. En matière alimentaire, la Commune prévoit d'encourager des pratiques plus durables, de sensibiliser au gaspillage alimentaire et de soutenir le développement d'une offre locale plus saine, plus durable et davantage ancrée dans les circuits courts. La question de l'agriculture urbaine, des potagers et d'une filière alimentaire territoriale apparaît ici comme un levier concret pour

relocaliser une partie de l'alimentation et renforcer la résilience locale.

Parallèlement, le plan entend favoriser le développement de l'économie circulaire à travers le soutien au réemploi, à la seconde main, aux donneries et aux initiatives locales de consommation durable. Il cherche aussi à mieux valoriser les commerces et structures engagés dans des démarches éco-responsables, ainsi qu'à accompagner certains secteurs, notamment l'HoReCa, dans leur transition. Cet axe est important, car il élargit la stratégie climatique au-delà des seuls postes énergétiques ou de mobilité : il reconnaît que les émissions du territoire sont aussi liées aux habitudes de consommation, aux modèles économiques locaux et aux chaînes d'approvisionnement qui structurent la vie quotidienne des habitants.

Axe 5 – La sensibilisation aux enjeux climatiques

La sensibilisation occupe une place transversale dans l'ensemble du plan, mais fait également l'objet d'un axe spécifique. Cette orientation traduit le fait que la transition territoriale ne peut reposer uniquement sur des investissements publics ou sur des mesures réglementaires. Elle suppose aussi une meilleure appropriation des enjeux climatiques par les habitants, une diffusion plus large des solutions existantes et un accompagnement du changement dans la durée.

Les actions prévues visent à informer les citoyens, à rendre plus visibles les initiatives présentes sur le territoire et à mieux faire comprendre les liens entre climat, santé, consommation, mobilité et cadre de vie. Le plan inclut également des actions plus ciblées en direction des publics vulnérables, notamment via la mise en place d'un plan canicule. Cette approche souligne que la sensibilisation ne relève pas seulement de la communication générale : elle constitue aussi un outil de prévention, de justice sociale et de résilience face aux effets déjà perceptibles du changement climatique.

Axe 6 – L'aménagement du territoire

Enfin, le plan territorial intègre les enjeux climatiques dans les choix d'aménagement. Ce dernier axe porte en particulier sur la déminéralisation, la végétalisation et l'intégration plus systématique des principes d'aménagement résilient dans les projets d'espace public. L'objectif est de faire évoluer progressivement le cadre de vie communal vers un modèle

plus sobre, plus perméable et plus adapté aux épisodes de chaleur et de pluies intenses.

Les actions prévues visent notamment à renforcer la place de la nature en ville, à favoriser des revêtements plus perméables et à intégrer les enjeux climatiques dans les procédures, les cahiers des charges et les critères techniques des projets. Même si cet axe produit aussi des co-bénéfices évidents en matière d'adaptation, il participe pleinement à l'atténuation en influençant durablement la forme urbaine, les usages de l'espace public et la qualité environnementale du territoire.

À travers ce volet consacré au territoire, la Commune de Ganshoren se dote ainsi d'un cadre d'action qui dépasse le seul périmètre administratif et cherche à entraîner l'ensemble des acteurs locaux dans une dynamique de transition. En agissant sur l'énergie, la mobilité, les déchets, les pratiques de consommation, la sensibilisation et l'aménagement, le Plan Action Climat vise à orienter durablement les usages et les choix qui structurent la vie locale.

Par ailleurs, il montre également que la réduction des émissions à l'échelle du territoire ne dépend pas uniquement de l'action directe de la Commune, mais aussi de sa capacité à impulser des changements, à structurer des coopérations et à soutenir l'évolution des pratiques des habitants et des acteurs locaux.

5.3 Adaptation du territoire aux changements climatiques

En complément des deux volets consacrés à l'atténuation des émissions, le Plan Action Climat de la Commune de Ganshoren comprend un troisième volet dédié à l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique. Celui-ci s'inscrit dans la continuité du diagnostic territorial des risques, vulnérabilités et capacités de résilience. Il vise à réduire la vulnérabilité de la Commune face aux principaux aléas climatiques identifiés et à renforcer sa capacité à faire face aux risques et aux situations de crise qui en découlent. Il ne s'agit donc plus ici d'agir sur les sources d'émissions, mais de préparer le territoire communal, ses espaces publics, ses bâtiments, ses écosystèmes et ses habitants à des effets du changement climatique déjà perceptibles et appelés à s'intensifier.

Le plan d'adaptation du territoire regroupe plusieurs actions, structurées autour de 3 grandes thématiques :

- 1. Ganshoren face aux fortes chaleurs ;**
- 2. L'eau : danger et ressource pour le territoire ;**
- 3. La prévention et la communication.**

Le PAC d'adaptation combine des actions d'aménagement, des mesures de prévention, des démarches de sensibilisation et plusieurs outils préparatoires destinés à mieux orienter les interventions futures. Il organise l'action communale autour des principaux facteurs de vulnérabilité du territoire et donne une place importante à la qualité du cadre de vie, à la présence du végétal, à la gestion de l'eau et à la protection des publics les plus exposés.

Axe 1 – Ganshoren face aux fortes chaleurs

Le premier axe du plan d'adaptation est consacré aux fortes chaleurs. Le PAC a pour objectif d'améliorer le confort thermique du territoire en période estivale, en agissant à la fois sur l'espace public, sur les bâtiments et sur l'accompagnement des habitants. Une première série d'actions vise à mieux comprendre et à mieux localiser les phénomènes d'îlots de chaleur urbains, afin de cibler plus finement les interventions prioritaires. Cette volonté se traduit notamment par des démarches de repérage sur le terrain et par l'identification des espaces publics qui peuvent ou doivent être végétalisés.

Par ailleurs, le PAC souhaite faire de la végétalisation et de la désartificialisation des espaces une orientation centrale de l'adaptation aux fortes chaleurs. Il prévoit, dans cette perspective, des interventions sur des lieux identifiés comme particulièrement sensibles, comme la place Reine Paola. Le plan prévoit également de renforcer le rôle du maillage bleu dans le rafraîchissement du territoire, notamment par la renaturation des berges et des abords des cours d'eau et des étangs. À travers ces mesures, la Commune cherche à améliorer durablement le confort d'été en ville tout en renforçant les fonctions écologiques et paysagères de l'espace public.

Le PAC accorde également une attention particulière aux cours des écoles, de crèches et autres espaces collectifs fortement minéralisés. Il prévoit d'établir un inventaire des sites à déminéraliser et de définir des priorités d'intervention, afin de transformer progressivement ces lieux en espaces plus perméables, plus végétalisés et plus adaptés aux épisodes de chaleur. Cette orientation reflète la volonté d'agir sur des lieux du quotidien où les effets de la chaleur peuvent être particulièrement marqués, en particulier pour les enfants.

L'adaptation aux fortes chaleurs passe aussi par une meilleure prise en compte du confort d'été dans les bâtiments. Le plan prévoit ainsi de développer la connaissance des situations de surchauffe, de diffuser les bonnes pratiques d'usage et d'entretien du bâti et d'accompagner les ménages et les copropriétés dans la rénovation thermique favorable au confort estival. Certaines mesures plus concrètes, comme le recours à des toitures claires, participent également à cette logique. Le PAC articule ainsi l'adaptation des bâtiments avec une démarche plus large d'information et d'accompagnement des habitants.

Enfin, la Commune prévoit plusieurs actions destinées à soutenir la population en période de forte chaleur, en particulier les personnes les plus vulnérables. Le plan prévoit notamment le développement de zones de rafraîchissement et de salles de fraîcheur, l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans l'espace public, ainsi que l'identification et la valorisation des lieux de fraîcheur accessibles sur le territoire. Il comprend également des actions de sensibilisation et de relais d'information en période de canicule. Cet axe montre ainsi que l'adaptation aux fortes chaleurs est pensée à la fois comme une question d'aménagement, de confort d'usage et de protection sanitaire.

Axe 2 – Gestion de l'eau

Le deuxième axe du plan d'adaptation est consacré à l'eau, abordée à la fois comme source de risque en cas de fortes pluies et comme ressource à préserver dans un contexte de stress hydrique croissant. Le PAC organise ici l'action communale à plusieurs échelles, depuis la parcelle privée jusqu'aux espaces publics, en passant par les pratiques d'entretien du territoire et la préservation des écosystèmes.

En matière de gestion des eaux pluviales, la Commune entend d'abord renforcer l'action à l'échelle des parcelles et des îlots. Le plan prévoit d'accompagner les habitants et les copropriétés dans une meilleure gestion locale de l'eau de pluie, notamment à travers sa réutilisation, mais aussi de lutter plus fermement contre les situations d'imperméabilisation excessive. Cette orientation se traduit par une volonté de renforcer les contrôles, de mieux faire respecter les règles existantes et de poursuivre l'objectif de réduction de l'artificialisation des sols.

À l'échelle du territoire, le PAC prévoit d'intégrer plus systématiquement les principes de gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagement et les travaux d'espace public. Il entend également mieux prendre en compte le rôle de la végétation dans la gestion de l'eau, notamment en augmentant la surface foliaire du territoire. Cette orientation passe à la fois par l'identification des voiries à potentiel de plantation et par le renforcement des moyens humains nécessaires à cette ambition. Le plan inscrit ainsi l'adaptation à l'eau dans une logique d'aménagement plus perméable, plus végétalisé et mieux capable de ralentir, d'infiltrer ou de retenir l'eau localement.

Le PAC comprend également un volet consacré à l'usage rationnel de l'eau. La Commune y affirme sa volonté de préserver davantage cette ressource

à travers des campagnes régulières de sensibilisation, la promotion d'alternatives à l'eau de ville et l'encadrement de certains usages jugés non prioritaires. L'objectif est de diffuser progressivement des pratiques plus sobres, tant dans les usages communaux que chez les habitants.

Cet axe accorde enfin une place importante à la biodiversité et aux services écosystémiques. Le plan prévoit notamment l'élaboration d'un « plan communal de l'arbre », destiné à mieux structurer la politique de plantation et de gestion arborée sur le territoire. Il entend également intégrer plus systématiquement les contraintes climatiques dans les pratiques d'entretien des espaces verts et accompagner les habitants et les copropriétés dans une meilleure prise en compte de la biodiversité à l'échelle des parcelles et des intérieurs d'îlot. À travers ces mesures, la Commune reconnaît que l'eau, le sol et la biodiversité constituent des leviers indissociables de la résilience territoriale.

Axe 3 – Prévention et communication

Le troisième axe du plan d'adaptation concerne la prévention et la communication en période d'aléas climatiques. La Commune y affirme la nécessité d'améliorer la transmission de l'information vers les citoyens lors des épisodes de canicule, de fortes pluies, de tempêtes ou de dégradation de la qualité de l'air. Cet axe répond à un enjeu transversal : la capacité du territoire à faire face aux événements extrêmes dépend aussi de la rapidité, de la clarté et de la lisibilité des consignes diffusées à la population.

Le PAC prévoit à cette fin la mise en place d'un protocole de communication « alerte climat », accompagné de messages, de conseils et de consignes adaptés aux différentes situations. Cette orientation vise à renforcer la préparation collective face aux événements climatiques, à mieux informer les habitants sur les comportements à adopter et à améliorer la réactivité communale lors des périodes critiques. Elle complète les actions d'aménagement et de prévention en inscrivant l'adaptation dans une logique plus large d'anticipation et de gestion du risque.

À travers ce volet consacré à l'adaptation, la Commune de Ganshoren organise ainsi son action autour des principales vulnérabilités du territoire et des leviers concrets permettant d'y répondre. Le PAC donne une place centrale au confort thermique, à la gestion de l'eau, à la végétalisation, à la biodiversité et à la protection des habitants face aux épisodes climatiques extrêmes.

Dans son ensemble, ce volet d'adaptation traduit une ambition de résilience territoriale. Il articule des interventions concrètes sur le cadre de vie avec des actions de prévention, d'accompagnement et de sensibilisation, afin de mieux préparer la Commune aux effets du changement climatique. Il montre ainsi que l'adaptation du territoire repose à la fois sur l'évolution des aménagements, sur la préservation des ressources naturelles et sur le renforcement des capacités de réaction de la population et des services communaux.



Éditeur **responsable**

Jean-Paul VAN LAETHEM, Bourgmestre
Avenue Charles-Quint 140 - 1083 Ganshoren

Tous droits réservés à l'administration communale de Ganshoren. Sauf autorisation préalable et écrite de l'administration communale de Ganshoren, toute reproduction et utilisation du contenu de ce rapport est interdite.

